

Lys Rouge

Revue trimestrielle



ISSN 0150-4428
Com. parit. : 62187
3^e Trimestre 1994
N° 48 - Prix 35 F

REPÈRES

Quelle stratégie pour les royalistes ?



SOMMAIRE

- ♦ Sur les tablettes du librairep. 2
- ♦ Éditorial : Critiques et autocritique p. 3
- ♦ Dépêchesp. 4

DOSSIER STRATÉGIE

- ♦ CAPétiens 00.00 ne répond plus ?p. 6
- ♦ Pour un mouvement à deux niveaux.....p. 7
- ♦ Quelle monarchie ?..p. 10
- ♦ L'impassep. 13
- ♦ La véritable impassep.14
- ♦ *Auctoritas et Potestas*p.16
- ♦ Faut-il dépolitiser la fonction royale ?.....p. 19
- ♦ Royaliste, donc *res-publicain*.....p. 21
-
- ♦ De Gaulle et la tradition capétienne.....p. 26
- ♦ Le tumultueux roi Carol IIp. 28
- ♦ Roumanie anniversairep. 30

Le LYS ROUGE

17, rue des Petits-Champs
75001 Paris

Directeur de la publication :
Yvan AUMONT

Imprimé par nos soins

Sur les tablettes du libraire

Parutions récentes concernant le royalisme et son histoire où les monarchies étrangères.

♦ Laurent Gakuba - « **Ruanda 1931-1959 - Dernières décennies de la monarchie sous la colonisation belge** » (prix franco 120 F) - Une histoire de la monarchie ruandaise et plus particulièrement du long règne de l'avant-dernier roi. L'auteur est un médecin d'origine ruandaise qui vit en France.

♦ Paul Del Perugia - « **Les derniers rois mages : chez les Tutsi du Ruanda. La fin d'un royaume oublié** » (prix franco 90 F) - Réédition récente et d'actualité de cet ouvrage désormais classique.

♦ Patrick Louis - « **Histoire des royalistes de la Libération à nos jours** » (prix franco 160 F) - Avec ce livre voici enfin une importante lacune de comblée. Son auteur, ancien rédacteur en chef du *Lys Rouge*, à qui nous devons déjà le livre « *Les Royalistes* » paru en 1989, s'est ici attaché à présenter au grand public les cinquante dernières années de l'histoire des différents mouvements royalistes. Le néophyte apprendra, au cours de ce véritable parcours initiatique, la genèse, l'itinéraire et l'évolution des différents courants qui composent aujourd'hui la nébuleuse royaliste, lui permettant ainsi de mieux comprendre sa diversité. Mais les « initiés » aussi y trouveront leur bonheur car Patrick Louis a particulièrement travaillé sur la période - peu connue - de l'immédiat après-guerre (1944-1948), qui avait vu une floraison de mouvements et de journaux royalistes que le comte de Paris avait alors tenté de fédérer. Au delà du simple public royaliste, ce livre est un ouvrage de référence pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des idées politiques.

♦ Philippe Vilgier - « **Le Lys Rouge et les royalistes à la Libération** » (prix franco 100 F) - Voici un ouvrage qui complètera utilement le précédent. Bien que nous ne partagions pas l'interprétation, donnée par l'auteur, de la pensée et des motivations des royalistes de cette période, ce livre est le fruit d'une

recherche sérieuse avec des documents et des témoignages inédits. On en regrettera d'autant plus un certain nombre d'erreurs matérielles ainsi que l'absence d'index.

♦ Jean-François Chiappe - « **La France et le roi de la Restauration à nos jours** » (prix franco 180 F) - Ce gros pavé de plus de 700 pages est bien déséquilibré : près de 600 pages sur le XIX^e siècle et moins de 70 pour le XX^e siècle ! Et ces 70 pages sont encore de trop tellement elles sont pétries de banalités et de partis pris où l'auteur agit plus en militant du Front National qu'en historien... Dommage que le livre ne soit pas arrêté en 1900, parce que pour toute la période qui précède le style de l'écrivain est agréable et le récit bien mené à partir d'excellentes sources historiques.

♦ Pierre Péan - « **Le mystérieux Docteur Martin - 1895-1969** » (prix franco 160 F) - Cette biographie couvre trois quarts de siècles de la vie politique française. Comploteur professionnel depuis l'âge de 15 ans, emprisonné par tous les régimes, ayant navigué de l'Action Française à l'OAS en passant par la Cagoule et une multitude d'officines politiques, souvent mythomane, le personnage du Dr Martin est cependant attachant. Une plongée dans les archives et une enquête serrée auprès des derniers témoins de cette épopée font de cette biographie un véritable document.

Travaux universitaires

♦ Odile Danjou - « **Étude générale de la *Revue Catholique et Royaliste* (1901-1914)** » - Mémoire de maîtrise Université Paris IV Sorbonne (consultable à la Bibliothèque de la NAR)

Voici une revue qui a paru pendant treize ans, sorti 145 numéros, bénéficié de collaborateurs célèbres (Dom Besse, La Tour du Pin, Père de Pascal, marquis de Roux) et qui était complètement inconnue et ignorée de tous les historiens du royalisme ! Louange donc à Odile Danjou de l'avoir exhumée et d'en avoir fait une présentation et une analyse sérieuse.

ÉDITORIAL

Critiques et auto-critique

Encore une fois le *Lys rouge* paraît avec bien du retard : le dernier numéro date d'il y a presque un an ! Vous avez été nombreux à vous en inquiéter et cela est la preuve que notre entreprise est utile et nécessaire. Rassurons tout d'abord ceux qui s'inquiètent pour leur abonnement. Ce dernier est souscrit pour quatre numéros et, bien entendu, tant que ces quatre numéros ne sont pas parus l'abonnement se poursuit. Nos abonnés ne sont donc jamais lésés nous leur demandons seulement de faire preuve de patience...

Pourquoi ce retard ? La faute en incombe en tout premier lieu à nous-mêmes. Depuis deux ans le *Lys rouge* n'a plus de rédacteur en chef attitré et nous n'avons pas su en trouver un nouveau. Aussi la conception générale, la recherche d'articles, la relance des rédacteurs, la réalisation pratique de la revue viennent s'ajouter aux multiples autres tâches des « permanents » de la NAR et notre pauvre *Lys rouge* devient le parent pauvre auquel on arrive péniblement à trouver une place dans un emploi du temps surchargé. Ce n'est pas un hasard si les derniers numéros ont paru pendant les vacances d'été.

Sans vouloir minimiser nos carences il faut dire aussi que nos lecteurs, pourtant très contents de recevoir leur revue,

y participent bien peu. A l'exception de quelques fidèles - se comptant sur les doigts d'une main - qui nous envoient régulièrement des informations nous ne recevons pas grand-chose. Je répèterais ce que j'écrivais déjà ici il y a deux ans : « Le *Lys rouge* ne peut vivre et n'a d'intérêt que grâce à une collaboration active de ses lecteurs. Que ce soit pour la collecte d'informations et de coupures de presse ou la publication d'articles sur des sujets spécifiques, a fortiori pour les débats et controverses, se sont finalement les lecteurs qui « font » le *Lys rouge* ».

Les domaines abordés par le *Lys rouge* sont suffisamment variés pour pouvoir accueillir les contributions de tout le

monde. Evidemment nous recherchons en priorité ce qui s'inscrit sur les trois grands axes de notre revue : lieu de libre débat et de controverse pour les royalistes, contribution à l'histoire des mouvements, de l'idée royale ou des prétendants, information sur les monarchistes et les monarchies étrangères, mais ceci n'est pas limitatif et nous ferons le meilleur usage de tout ce que vous nous enverrez.

Le présent numéro fait une part importante à un débat sur la stratégie des royalistes. Il est le reflet des doutes, des interrogations, des discussions qui ont été au coeur des diverses instances de la NAR ces deux dernières années. Sans m'étendre ici sur le contenu des débats menés tant au sein de notre Conseil national qu'au Comité directeur, je dirais seulement que nous nous sommes reposé sérieusement la question de la finalité de notre mouvement, allant même jusqu'à nous interroger sur l'utilité de notre entreprise. Nous avons finalement pris la décision de la continuer. Cette décision prise fin 1993 rendait-elle caduc ce dossier sur la stratégie ? Pas du tout. Les questions abordées ici restent d'une actualité évidente et il est bon que tous les royalistes puissent participer à ce débat.



Ah, enfin ! Mon Lys rouge est arrivé...

Yvan AUMONT

Dépêches

Les royalistes estoniens veulent le prince Edward pour roi selon le *Sunday Telegraph*. (AFP - Londres 10/6/1994)

Le parti royaliste d'Estonie a écrit au prince Edward, plus jeune fils de la reine Elizabeth II, pour lui demander d'être le prétendant à la couronne de cette république, indépendante depuis septembre 1991, affirme le *Sunday Telegraph*.

L'hebdomadaire précise que Buckingham Palace a reçu samedi une lettre adressée au prince Edward, 30 ans, par le parti royaliste estonien dans laquelle le président de ce parti Kalle Kulbock affirme : « nous serions très honorés si vous accédiez à notre requête exceptionnelle. Votre expérience de producteur de télévision serait idéale pour créer la majesté requise pour qu'un nouveau roi combine culture ancienne et réalité politique moderne ».

Le *Sunday Telegraph* rappelle qu'« au cours de ce siècle, la Hongrie et l'Albanie ont offert leur trône à des Anglais » et qu'au XIX^e siècle « les nombreux princes royaux d'Allemagne, souvent descendant de la reine Victoria, ont fourni des rois pour des pays nouvellement créés comme la Bulgarie et la Roumanie ».

Des preuves du complot royaliste de 1832 dans des archives américaines. (AFP - Baltimore 23/3/1994).

Un chercheur français a découvert dans des archives américaines des documents sur le complot fomenté en 1832 par la duchesse de Berry, pour ramener au pouvoir le roi Charles X en exil.

M. François Velde, professeur d'économie à l'université John Hopkins de Baltimore (Est des États-Unis), est tombé par hasard sur treize lettres manuscrites dissimulées dans une pile de journaux français du XVIII^e siècle, conservés à la bibliothèque universitaire.

La correspondance raconte comment Marie-Caroline de Bourbon-Sicile, veuve

du duc de Berry, a tenté de convaincre le marquis de Clermont-Tonnerre de l'aider à soulever la Provence puis la Vendée contre Louis-Philippe, pour ramener sur le trône Charles X, héritier des Bourbons depuis la mort de Louis XVI en 1793.

Les lettres ont été retrouvées au milieu de journaux du XVIII^e siècle parce que les conspirateurs voulaient les cacher, a estimé le chercheur français qui devait remettre des copies de lettres à la Bibliothèque Nationale française.

Revenue en France en 1832, la duchesse fut, après l'échec du complot, emprisonnée à la citadelle de Blaye où elle donna naissance à une fille en 1833. Elle prétendit que l'enfant était celui d'un comte italien, mais cette naissance singulière contribua au discrédit de la dynastie des Bourbons.

L'ex-roi Michel de Roumanie présent en Normandie aux cérémonies du Jour J (AFP - Bucarest 4/6/1994)

L'ex-roi Michel de Roumanie, qui vit en exil en Suisse, assistera samedi et dimanche aux cérémonies du 50^e anniversaire du débarquement des Alliés sur les plages de Normandie à indiqué samedi à Bucarest un porte-parole du roi.

L'ex-monarque sera accompagné de son épouse Anne. Michel I^{er} âgé de 24 ans à l'époque, a joué un rôle de premier plan pour faire basculer la Roumanie, qui s'était rangée aux côtés de l'Axe sous le maréchal Antonescu, dans le camp des alliés le 23 août 1944. Il a été contraint à l'abdication par les communistes en 1947 et déchu de sa citoyenneté roumaine un an plus tard. Malgré plusieurs demandes il n'a été autorisé qu'une seule fois, pour la Paque orthodoxe de 1992, à rentrer dans son pays natal après la chute du régime communiste en décembre 1989. Aucun représentant du gouvernement roumain n'a été invité aux cérémonies du Jour J, selon le ministère roumain des Affaires étrangères.

Le roi du Rwanda en exil, demande une intervention de l'ONU (AFP - Silverspring - États-Unis 4/5/1994)

L'ancien roi du Rwanda Kigeli V, en exil depuis 33 ans, a appelé mardi à Silver Spring (Maryland) l'ONU à intervenir pour faire cesser les combats qui se déroulent dans son pays.

Remerciant « le Secrétaire général d'avoir reconsidéré sa décision de retirer du Rwanda les troupes de l'ONU », le monarque, 57 ans, « demande pour stopper le génocide une intervention de l'ONU, si nécessaire par la force » a déclaré un conseiller du roi, M. Boniface Benzige.

Kigeli a d'autre part apprécié l'appel du président Bill Clinton pour un arrêt des violences qui ont déjà fait 100.000 morts et ont poussé à l'exil quelques 250.000 personnes.

Le roi, qui a régné de 1959 à 1961, avant l'indépendance, a enfin proposé de revenir sur le trône en tant que monarque constitutionnel et a réclamé la tenue de négociations de paix entre le Front patriotique rwandais (FPR, la rébellion armée de la minorité tutsie) et les Hutus.

Depuis son départ, le souverain a vécu au Zaïre, en Ouganda et au Kenya avant d'arriver aux États-Unis il y a deux ans.

Archives russes

Le feuilleton concernant les 7 km de linéaires d'archives françaises pillées par les Allemands et récupérées par les Russes en 1945 continue. Après maintes péripéties, la fin du rapatriement de ces archives a été suspendue par le vote par le parlement russe d'une loi pour la protection du patrimoine. Ceci ne concerne heureusement pas les cartons d'archives privées du duc de Guise et du comte de Paris déjà rapatriés. Ces archives avaient été pillées par les Allemands en 1940 lors de l'occupation de la Belgique où résidait alors la famille de France en exil. Début juillet, Alain Juppé a restitué officiellement ces documents au comte de Paris.

Dossier

Débat pour une stratégie royaliste



CAPétiens 00.00 ne répond plus ?

Le texte que nous publions ci-dessous émane d'un de nos correspondants belges, ami attentif et fidèle de notre mouvement depuis longtemps.

Nous avons publié récemment une lettre de lui sur le même sujet dans le n° 46 du *Lys Rouge*.

Les propos de Bertrand Renouvin et d'Yvan Aumont recueillis dans *Royaliste* sous le titre « L'avenir du royalisme » (1) répondent partiellement à ma lettre que vous aviez reproduite dans le *Lys Rouge*. La simplicité et la franchise frappantes de cette réponse laissent cependant en suspens l'interpellation fondamentale : ne faut-il pas mettre en branle, enfin, la dynamique d'insaturation royale ?

Peut-on, pouvez-vous vous contenter d'avoir « le roi » comme image emblématique, et être seulement des publicistes talentueux, judicieux et persévérants ? Écrire, publier un bimensuel, organiser des conférences pour des amis à Paris et en province : si vous en restez là, ces moyens sont-ils proportionnés au but déclaré ?

Les réticences de vos « propos » insinuent ce qui vous arrête : on ne lance pas un octogénaire dans une aventure politique qui réclame une pleine vitalité ; son successeur immédiat s'est attiré un jugement par trop

critique ; son juvénile arrière-successeur paraît d'une redoutable candeur (à vrai dire, Juan Carlos faisait le même effet au temps du Caudillo). D'ailleurs, puisqu'il ne convient pas qu'il y ait un « parti du roi », ne faut-il pas attendre (serait-ce en rongant son frein) que le Prince lui-même indique la voie et marque le moment ? A défaut, on pourrait attendre Jeanne d'Arc ; mais elle n'est pas pressée...

Comme je l'ai déjà fait dans ma lettre reproduite dans le *Lys Rouge* puis dans la seconde lettre que j'ai adressée à Yvan Aumont suite à son aimable réponse, j'insiste. La décomposition obstinée du paysage politique français à deux ans des élections présidentielles, le manque de crédibilité de tous les candidats (vendredi 4 décembre 1992, sur l'onde de France-Inter, Gérard Longuet avouait que, sauf la carte forcée de la candidature unique fabriquée sous le nom de « primaires », il n'y aurait à droite, au premier tour, aucun candidat en mesure de franchir la barre des 15 à 20 %), les rivalités féroces qui empêche-

ront le P. S. de présenter officiellement le candidat le plus populaire, le seul à s'être montré par l'expérience capable de gouverner, laissent à penser que le second tour, en respectant le système éliminatoire légal, pourrait mettre face à face Machinchose et Tartempion ; et à la sortie, un Président élu avec 65 % d'abstentionnistes. Autrement dit : pour la première fois depuis le début de la Ve République, les conditions mêmes de l'élection montrent que l'hypothèse du roi se pose dans l'actualité politique. La réalité des dernières Présidences a montré que loin de constituer une « réserve de la République », la fonction de Premier ministre est une redoutable machine à décapiter ceux qui devraient avoir acquis l'expérience du pouvoir ; la mécanique perverse de la Constitution fait du Président de la République celui qui ne peut voir dans son Premier Ministre qu'un rival. Avoir pour président quelqu'un qui véritablement n'appartient ni n'appartiendra à aucun parti, quelqu'un qui n'aura pas à se préoccuper de sa réélection, étant prêt à toutes les « cohabitations », quelqu'un qui, usant de son *auctoritas* bien plus que de sa *potestas* (voir dans *Royaliste* n° 589, François Verrazane citant le juriste espagnol Herrero de Minon), pourra devenir

un rassembleur apprécié : ce disant, je ne vous apprend rien, car je suis un lecteur attentif de Bertrand Renouvin à longueur de quinzaines.

Les considérations qui précèdent ne sont-elles pas, à ce jour, en bon point pour être expliquées de façon claire aux Français ? Ne permettent-elles pas de sortir par le haut du débat sur la durée du mandat présidentiel ?

La contestation à propos de l'intégration européenne ne trouve-t-elle pas également une issue dans une royauté historique comme le deviendrait, du fait de son instauration, une royauté capétienne ? On est, ici aussi, en pleine actualité.

C'est dans le sens de l'actualisation la plus rigoureuse de l'argumentaire royaliste qu'il faudrait

s'engager, me semble-t-il.

Il va de soi que le conseiller que je suis (relativement âgé, et, surtout, extra-hexagonal) ne paiera pas de sa personne. Ce n'est pas une raison pour me taire. Pour vous, pour vos collaborateurs, pour d'autres amis que je ne connais pas, pour certains hommes publics peut-être qui ne se sont pas, à ce jour, exprimés comme royalistes, n'y a-t-il pas une campagne à penser et à conduire ?

Je ne peux me résigner à admettre que les Français soient incurablement des ennemis de la continuité politique, « ne sachant supporter ni leurs maux ni leurs remèdes », ni à estimer que le sang de Philippe Auguste et de Saint Louis, de Louis XII et de Henri IV, se dérobe à la responsabilité. *CAPétiens 00-00* ne répond plus ?

A quoi servirait-il alors d'entretenir la flamme royaliste ? A préparer, pour l'an 2048, un numéro spécial de *Royaliste* sur l'abdication de Louis-Philippe, avec un vin d'honneur rehaussé de la présence du duc de Vendôme, toujours vert (il aura presque l'âge actuel du comte de Paris) ?

Il vaut mieux sourire que pleurer.

Espérant en votre inventivité politique et confiant dans votre combativité persévérante, je vous assure de mes sentiments bien amicaux.

P. L. (Liège)

□ (1) Paru dans *Royaliste* n° 588 du 16 novembre 1992 et repris dans le petit dossier « *Royalisme, royalistes et royautes* » - prix franco 14 F.

Pour un mouvement à deux niveaux ...

**Nous publions ci-dessous la lettre de Sébastien Thiry
(un nouveau lecteur ayant découvert la NAR en
septembre 1992).**

**Nous pensons en effet que le point de vue d'un "oeil
neuf" extérieur à notre mouvement peut contribuer à
éclairer et - pourquoi pas - enrichir notre débat.**

J'ai étudié avec beaucoup d'intérêt les différents ouvrages et brochures que vous m'avez fait parvenir avec beaucoup de diligence ainsi que les différents numéros de *Royaliste*.

J'approuve globalement vos

positions telles qu'exprimées par les textes des congrès de la NAR, et la déclaration fondamentale (à deux exceptions notables : je suis opposé à la dissuasion nucléaire française et farouchement hostile à toute politique nataliste).

Il me semble utile de préciser dès maintenant, que malgré mon âge (23 ans), j'ai déjà un passé politique bien nourri, avec un militantisme aux Verts de 1985 à 1989, mouvement au sein duquel j'ai exercé de nombreuses responsabilités, la plus notable étant celle de membre de l'équipe nationale de campagne d'Antoine Waechter pour la présidentielle de 1988.

En désaccord avec les pratiques politiciennes des Verts, j'ai claqué la porte en février 1989, et je

n'exerce plus depuis lors d'activités politiques.

Cela ne m'empêche pas de rester fondamentalement écologiste, simplement je ne me reconnais ni dans l'écologisme biologique (bio-rationnel, si vous voulez) de Waechter, ni dans l'écologisme *soft* et *light* (comme le coca-cola) de la prétendue génération Lalonde.

L'écologisme le plus séduisant, quoique fort lacunaire, est celui incarné par des hommes et des femmes se réclamant de la gauche, tels René Dumont, Alain Lipietz, le regretté Félix Guattari, et les Verts « Pluriels », emmenés par Dominique Voynet et Yves Cochet, qui viennent juste, à l'occasion de l'AG nationale annuelle, de mettre un terme à six ans de domination waechtérienne aux Verts.

Cet écologisme est plus chaleureux, plus humain que l'écologisme de Waechter, car il tente de tisser des liens entre le souci environnemental et les préoccupations sociales.

Cependant, je dois constater, que l'écologisme, dans ses différentes expressions actuelles, souffre à mon sens de l'absence d'une véritable dimension morale, et d'un manque évident de culture politique.

Mes critiques à l'égard des Verts et mon désarroi devant la déliquescence politique actuelle en France, je les ai formulés dans une lettre adressée en janvier dernier, au *Monde Diplomatique*.

J'en viens maintenant à l'objet essentiel de ma lettre, à savoir ma perception personnelle de la situa-

tion actuelle de la NAR. L'article « l'avenir du royalisme », dans le n° 588 de *Royaliste* (1), a retenu toute mon attention, en particulier les conclusions d'Yvan Aumont sur les ambitions de la NAR :

- je qualifierais volontiers, les deux premiers objectifs (« mouvement du royalisme démocratique et carrefour d'une réflexion intellectuelle constructive »), de « classiques », dans la mesure où la NAR les poursuit avec succès, depuis plus de vingt ans.



Mais en même temps, cette pratique fondamentale de votre mouvement, trouverait actuellement ses limites, compte tenu de sa banalisation.

- le troisième objectif, « matrice de projets politiques, économiques et sociaux », le plus inattendu et le plus méconnu, me semble présenter le plus important à développer, car il est susceptible de rallier à votre action, des non-royalistes, ce que semble souhaiter Yvan Aumont à la fin du même article.

Selon moi, votre faiblesse actuelle, c'est d'être porteur au sein d'un mouvement unidimensionnel, d'un double projet politique :

- projet institutionnel, royaliste, visant à créer les conditions propices au rétablissement démocratique de la royauté. C'est la raison d'être initiale de la NAR. Cette dimension qui concerne la question du chef de l'État, est bien connue de l'ensemble des citoyens français.

- projet de société encore embryonnaire, profondément républicain (car soucieux de la *res publica*), et exprimé dans vos différentes publications. Ce projet prend à son compte des idées et des opinions humanistes, qu'elles soient « socialistes », ou « écologistes » (mais si, mais si !), en les intégrant à une tradition historique millénaire, qui peut constituer le meilleur rempart contre l'escroquerie nationaliste de l'(af)Front National. Cette dimension concerne le niveau gouvernemental.

Ce double projet, c'est votre spécificité, mais vous êtes semblait-il, gênés dans l'approfondissement du second volet, par votre nécessaire fidélité à la cause proprement royaliste.

Cependant, cette richesse, cette « bi-dimensionnalité », peuvent devenir un atout indéniable :

Pourquoi ne pas concevoir pour tenter de traduire politiquement, c'est-à-dire électoralement cette richesse, un mouvement à deux niveaux ?

- un niveau fondamentalement royaliste, pour la question du chef

de l'État, qui se traduirait logiquement par une candidature royaliste, à l'élection appropriée pour cette question, l'élection présidentielle, sous les couleurs de la NAR ;

- un niveau républicain, d'inspiration royaliste, car procédant du premier, mais se présentant aux électeurs, comme républicain, à l'occasion des élections municipales, régionales, législatives et européennes. De nombreux non-royalistes pourraient se reconnaître dans un tel projet politique et constater ainsi que le royalisme démocratique, c'est une culture politique moderne et novatrice et une pratique politique réellement conviviale, s'appuyant sur une indéfectible intégrité morale.

Un tel mouvement, royaliste et républicain - symbolisé, pourquoi pas, par le bonnet phrygien fleurdelysé illustrant la couverture de l'ouvrage de B. Renouvin « *La République au roi dormant* » - pourrait devenir le creuset d'une nouvelle citoyenneté.

Il choquerait bien entendu, les sectaires et les bien-pensants, déroutés par l'apparente contradiction royaliste/républicain, mais n'est-il pas nécessaire de bousculer les conformistes et de déranger, dans le bon sens du terme,

dans la situation politique délétère actuelle ?

Je pense et cet avis n'engage que moi, que la NAR, doit prendre son destin en main, seule, sans alliances, même circonstancielles, avec le PS, la Droite ou les Écologistes, et porter sa voix originale dans le débat politique.



Vous ne rallierez sans doute pas avec votre discours exigeant, lucide, et sérieux, les suffrages de celles et ceux que la démagogie conforte dans leur médiocrité conformiste, mais vous aurez gagné votre pari, si vous parvenez à rassembler autour de vos idées,

la « sève » insoupçonnée que recèle notre pays, c'est-à-dire les femmes et les hommes de valeur qui par modestie et dégoût, laissent depuis trop longtemps, le champ libre en politique, aux démagogues, aux corrompus, aux médiocres, aux fatalistes, aux impulsifs et aux privilégiés de tout bord.

Il importe non pas de désirer le pouvoir (ce n'est pas original), mais de redonner confiance à tous ces citoyen(ne)s qui doutent et se replient sur eux-mêmes, et de sauver l'honneur de la vie politique française, tout en tentant de franchir le seuil fatidique des 5 % des voix, indispensable, pour obtenir des élus aux municipales, aux régionales et aux européennes, comme vous le savez.

J'ose espérer que ces réflexions tout à fait personnelles, et nécessairement incomplètes, car émanant d'un observateur extérieur à votre mouvement, susciteront votre intérêt.

Sébastien Thiry

Étudiant en 1^{ère} année de
Doctorat d'Histoire Ancienne à
l'Université de Paris I.

□ (1) repris dans le petit dossier « *Royalisme, royalistes et royauté* » - prix franco 14 F.

WANTED !

Etudiants et chercheurs font souvent appel à nous pour leurs travaux sur le royalisme. Nous nous efforçons donc de constituer un fonds documentaire le plus complet possible. Malheureusement nos collections de bulletins et journaux sont souvent incomplètes, aussi nous faisons appel aux lecteurs du « Lys rouge » pour nous aider à retrouver les pièces manquantes.

RECHERCHONS :

CIRCULAIRES AUX CADRES de la NAF entre 1971 et 1973 (numéros 1 à 22).

LA REVUE ROYALISTE (parue entre 1978 et 1982) - Numéros 2-8-9-10-11-12-13-14-15-20.

LE COURRIER ROYALISTE (édité par les Tourangeaux entre 1976 et 1982) - Numéros 44-46.

LE LYS ROUGE (période 1968-1971) dirigé par Christian Masson - Tous les numéros parus.

LÉGISTE (Revue des juristes royaliste) - Numéros 5-12-14-18-24 à 35.

LETTRE DU CERCLE D'AGUESSEAU (Royalistes de Limoges) 26-27-28-29-37-43-45-49 et suivants.

Si vous êtes en possession de l'un ou l'autre de ces numéros vous êtes prié de nous contacter.

Quelle monarchie ?

A la suite du Conseil National de la NAR de juin 1992, qui avait entamé une réflexion approfondie sur le devenir de notre mouvement et sa stratégie, Denis Matton (1) avait adressé au Comité Directeur cette note pour préciser et développer quelques unes des interventions qu'il avait faites pendant les séances.

Je pense pour ma part que s'interroger sur le rôle en France d'un mouvement royaliste en général et de la NAR en particulier consiste d'abord à se poser la question : quelle monarchie instituer ? Autrement dit, il faut pouvoir mesurer le possible et le souhaitable en ce qui concerne une évolution monarchique du régime.

Le possible : je crois qu'on ne peut pas esquisser les contours de futures institutions monarchiques en France sans prendre en considération l'évolution des monarchies d'Europe occidentale c'est-à-dire des pays comparables à la France sur le plan du développement économique et politique. Je pense que cette évolution est vraiment signifiante pour nous. Ces monarchies n'ont pas toutes la même histoire ni le même cheminement et pourtant elles ont aujourd'hui *grosso modo* le même contenu. Je suis convaincu maintenant que si la monarchie française était arrivée jusqu'à nous, son statut n'aurait guère été différent de celui de ses sœurs européennes. Je crois qu'il serait passionnant et hautement instructif d'étudier à la NAR ce statut et ce

contenu des monarchies européennes contemporaines. Je résumerai brièvement leur évolution en disant que le souverain a perdu en *potestas* ce qu'il a gagné en *auctoritas*. Les fonctions gouver-



nementales ont dû être délaissées pour mieux occuper les fonctions symboliques et intégratives (modération et arbitrage). Je pense que c'est ce déplacement qui a assuré la survie et la popularité de ces monarchies. Ce déplacement a été nécessaire car il correspondait aux aspirations et aux besoins de la société (succès de la démocratie

pluraliste et parlementaire, développement de la liberté d'expression, volonté de participation aux affaires exprimée par des couches de plus en plus nombreuses de la société). Nous, royalistes français, devons prendre acte pour notre pays de ces données fondamentales qui caractérisent le fait monarchique européen en cette fin de XX^e siècle. Il faut notamment nous prononcer sans équivoque pour une monarchie constitutionnelle et plus précisément une monarchie parlementaire.

Le souhaitable : de ce qui a été dit plus haut il résulte qu'il nous faut agir pour non seulement transformer le mandat électif du Président de la V^e République en une charge héréditaire mais aussi, en contrepartie et simultanément, abolir l'article 9 de la Constitution (« le Président de la République préside le Conseil des ministres ») et modifier l'article 12 pour ne pas laisser la dissolution de l'Assemblée Nationale à l'initiative du Chef de l'État. A mon sens, dans la France contemporaine, le combat monarchique ne doit pas viser l'établissement d'une présidence héréditaire de la V^e République. Il doit avoir pour but l'instauration d'une royauté délestée des prérogatives gouvernementales que possède actuellement le Président dans la Constitution de 1958. Le roi doit régner et ne pas gouverner. Régner c'est-à-dire symboliser, modérer et arbi-



trer. Ces trois facultés ne sont pas, loin de là, vides de contenu. Au contraire, elles sont très riches et suffisent à l'action royale. Il faudra, je le répète, qu'un jour nous analysions et approfondissions ces notions.

Les gouvernements passeront, le roi restera. Il restera s'il garde de la hauteur, s'il n'a pas les mains liées, s'il n'est pas tenu pour le responsable, même lointain, d'une gestion des affaires toujours soumise aux aléas des événements socio-politiques. N'oublions pas non plus que le souverain ne sera pas forcément (et nous en savons quelque chose !) un homme intelligent, brillant, doué pour la politique. C'est pourquoi nous devons nous prononcer pour des institutions qui gardent le monarque en retrait du jeu politique. En retrait ne signifiant pas en dehors. En outre, dans la conjoncture socio-culturelle que nous connaissons (les pressions des médias, les modes éphémères, la banalisation des idées et des comportements), il est souhaitable que le plus haut symbole de l'autorité de l'État garde une distance avec les événements et donne ainsi l'impression de les dominer.

De ce qui précède, je tire les conséquences suivantes qui intéressent l'avenir de notre action :

1) je ne crois pas que la voie vers la monarchie passe par la candidature d'un prince à la Présidence de la République. Cette candidature serait contraire à l'esprit de cette monarchie que j'ai plus haut décrite possible et souhaitable. Par ailleurs, d'un point de vue pratique, elle comporterait plus d'inconvénients que d'avantages.

En France, l'élection présidentielle a toujours été, même avec De Gaulle, la formalisation et le point d'orgue du combat de la droite contre la gauche, d'une partie de la France contre une autre. Même avec les meilleures intentions du monde, un prince candidat ne pourrait pas éviter d'être enfermé dans cette logique. Une candidature suppose des prises de position, des engagements sur des problèmes de société accompagnés d'esquisses de solution, un programme d'action pour un gouvernement futur. Un tel candidat, s'il est élu, aurait énormément de mal à apparaître comme un symbole et un arbitre au sens où l'entend la tradition royale. Comme pour n'importe quel président ex-candidat, une opposition se rassemblerait contre sa personne et contre ses projets. La monarchie serait alors associée au combat d'une partie de la France contre une autre ; elle aurait, hélas, toute chance de

devenir ainsi un facteur de division plutôt que de rassemblement. Son instauration serait perçue, non sans raison, comme la volonté d'arriver à la Présidence héréditaire. L'accusation de dictature, n'en doutons pas, serait immédiatement lancée, les exemples napoléoniens n'étant que trop ressemblants. Notre position serait vite intenable.

D'un point de vue pratique, je ne vois pas comment un prince de la Maison de France pourrait supporter l'épreuve semée d'embûches que représente la course à l'Élysée. La personnalisation de l'élection exige des candidats des qualités très particulières. L'aisance, l'aptitude au débat, les ressources dialectiques des « concurrents » jouent dans ce type d'élection un rôle au moins aussi déterminant sinon plus que les projets ou les idées. Je suis convaincu que les Français (au moins ceux qui font basculer l'élection) se décident finalement en fonction de l'homme et non du programme. C'est pourquoi je pense que cette compétition est réservée aux hommes exceptionnels et aux animaux politiques de première pointure. Qu'irait faire un prince dans cette galère ? Nous savons, quel qu'il soit, qu'il n'aura que des qualités moyennes, un potentiel et un rayonnement limités. Il se caractérise ainsi parce que nous ne l'avons pas

choisi, parce que nous sommes royalistes. Pourquoi mettrions-nous le Prince en situation d'être choisi alors que son existence même suppose la question du choix résolue ? Pourquoi demanderions-nous au peuple français de choisir celui que nous n'avons pas nous-même choisi ? Cette contradiction ne pourrait, à mon avis, que nous conduire à l'échec.

2) Ce refus de la compétition présidentielle pour le Prince ne signifie pas que le peuple français n'aurait pas son mot à dire au sujet d'une instauration future de la monarchie. Je pense que son assentiment devrait être recueilli par la procédure référendaire prévue dans le cas d'une révision constitutionnelle. Je crois en effet que le problème de la monarchie en France doit d'abord être abordé sous l'angle constitutionnel. Je pense qu'il faut porter l'effort sur la présentation de la solution royale comme réponse aux imperfections de la Constitution de la V^e République. La NAR a déjà accompli une réflexion en ce sens.

Elle doit à mon avis la poursuivre et l'approfondir dans la direction d'une meilleure compréhension du fait monarchique en Europe au XX^e siècle. Nous n'avons même pas à créer le débat autour de la Constitution, il existe déjà. Partisans du septennat non renouvelable ou du quinquennat formulent des critiques très pertinentes sur le fonctionnement des institutions. Ce sont les solutions avancées qui sont catastrophiques. Ces critiques nous pourrions les reprendre pour notre compte car nous avons les moyens conceptuels de nous dégager des apories vers lesquelles conduit le mode de pensée républicain. Le débat sur le septennat est à mon sens l'occasion rêvée pour avancer nos thèses. Aussi nous ne devons pas nous cantonner à la seule défense du septennat renouvelable mais apporter un argumentaire précis en faveur de la solution monarchique sur tous les points contestés et contestables de l'actuelle Constitution.

Dans ces conditions il est clair que nos cibles privilégiées doivent

rester les intellectuels, les chercheurs, les hommes politiques. Je pense que nous devrions cependant donner une inflexion constitutionnelle aux débats que nous pouvons avoir avec eux. L'idée, récemment émise, d'un colloque sur le rôle joué ou à jouer par les monarchies en Europe, me semble aller tout à fait dans ce sens et mérite en effet une réflexion sérieuse en même temps qu'elle soulève chez moi un grand enthousiasme. Le terrain constitutionnel ne me paraît pas aussi limité qu'il le semble au premier abord et il pourrait bien nous conduire, surtout s'agissant des institutions monarchiques, vers d'autres domaines de réflexion.

3) Si la NAR doit continuer à mener son action pédagogique et de dialogue en direction des élites intellectuelles et politiques, elle n'en doit pas moins participer, grâce à son réseau militant, à la création d'un état d'esprit royaliste dans le pays. Là encore, la réflexion que j'estime nécessaire sur le possible et le souhaitable pour de futures institutions monarchiques en France n'est pas sans conséquences sur la façon dont nous pouvons faire avancer l'idée royale en France. Si, comme je le pense, l'examen du souhaitable et du possible monarchique conduit à préférer à notre époque et dans notre société l'avènement d'une royauté où le roi règne mais ne gouverne pas, alors notre action de propagande doit nécessairement s'ajuster à l'objectif ainsi défini. Faire ressortir la vocation symbolique, modératrice et arbitrale de l'institution royale me paraît une priorité ainsi que sa capacité à garantir l'État de droit et les



Privilégier le débat sur les institutions.

libertés fondamentales. En revanche, il me semble hasardeux et contradictoire en soi d'associer la monarchie à un projet de société si on souhaite pour le roi le maximum d'*auctoritas* et une limitation de sa *potestas*. A ce stade de la réflexion, il m'apparaît maintenant superflu et, au sens premier du terme, déplacé qu'un Prince tienne un discours théorique et programmatique sur des questions d'ordre social ou économique et s'appuie sur ce type de discours pour se rapprocher du trône. Dans le même ordre d'idée, j'estime qu'un Prince ne devrait pas prendre parti lors d'une élection (pour la NAR, bien sûr, il en va autrement). Enfin, d'un point de vue pratique, peut-être faudrait-il inciter les Princes moins à parler (c'est, en ce moment, toujours plus ou moins catastrophique et en

temps normal toujours risqué) qu'à se montrer. On peut d'ailleurs parler (à moindre risque) en se montrant seulement et il y a plusieurs façons de se montrer.

En ce qui nous concerne, je crois que nous devrions moins lier nos convictions royalistes aux analyses que nous pouvons faire des problèmes de société. Ces dernières devraient garder chez nous plus d'autonomie. Il serait bien évidemment illusoire ou trompeur de croire ou de faire croire que l'instauration de la monarchie, surtout constitutionnelle, puisse directement provoquer des changements positifs à l'intérieur de la société française. Nous savons (ou peut-être ne savons-nous pas assez et nous devrions porter là notre effort de recherche puis de propagande) que la monarchie agit par

des voies plus indirectes et beaucoup plus subtiles. L'oeuvre de transformation de la société à laquelle la monarchie a autrefois participé n'a pas été accomplie par elle seule, même dans sa version absolutiste. La société française au cours de son histoire a dû aussi trouver en elle-même les ressources et les capacités pour pouvoir se réformer. Aujourd'hui, c'est en son sein que nous devons agir pour éliminer les blocages qui l'empêchent de se transformer. Demain, même si la monarchie advient, ce sera toujours dans cette société qu'il nous faudra travailler pour la faire avancer.

Denis Matton

□ (1) Denis Matton était alors membre du Conseil National, il a depuis (octobre 1993) été coopté au Comité Directeur.

L'IMPASSE

Non destiné à ce dossier sur la stratégie royaliste, ce libre-propos est paru en novembre 1992 dans *Idéfix*, la lettre d'information de la Fédération d'Ile-de-France de la NAR. Il nous a paru suffisamment injuste pour mériter une réponse particulière.

La NAR se trouve dans une impasse, les causes en sont multiples et ont parfois une origine lointaine. On dit qu'on juge un arbre à ses fruits de même une ligne politique à ses résultats.

La présence de la NAR au sein de la majorité présidentielle depuis plus d'onze ans devait,

entre autres, nous permettre de sortir de la marginalité. Sous cet angle l'échec est total et plutôt que de s'en prendre à telle ou telle personnalité politique ne devrait-on pas nous remettre en question pour analyser nos erreurs et y remédier ? Cette présence nous a paralysé et nous anesthésie. Le

Comité Directeur a pris l'habitude de croire et de faire croire que tout le salut viendrait d'en haut : la Présidence, le parti socialiste, ou tel ou tel conglomérat ou personnage qui se sont révélés peu fiables. Il n'y a pas plus démobilisant que ce genre de stratégie.

Parce qu'on était « beaux et intelligents » on nous devait une circonscription gagnable. Tragique illusion ! Le C.D. n'a pas voulu voir et savoir que la politique est aussi un rapport de forces et par conséquent il implique une participation régulière aux échéances électorales législatives longuement

préparées telle que la proposait la Fédération Ile-de-France. Le travail de « labourage » d'une circonscription pourrait se révéler plus payant que l'attentisme qui sévit à la NAR depuis 1986. Dans la situation présente n'importe quel notable aura toujours plus de poids que nous. Les Français sont en attente d'autre chose et c'est à nous de le leur proposer lors des moments décisifs de la vie politique que sont LES ÉLECTIONS.

Le C.D. s'est résigné à ce que la NAR soit de nouveau absente lors des législatives de mars 1993 (1). Comme en 1988 ! Comme lors du récent référendum. Comme lors des législatives qui ont de fortes chances d'advenir en 1995 suite aux élections présidentielles ! Bien sûr quand on ne veut rien faire pour exister politiquement on se trouve de « bonnes » excuses. A force de raisonner et de raisons raisonnantes on est atteint d'abou-

lie.

Peut-être faudrait-il arrêter de jouer au petit jeu de « plus Républicain que nous - idéologiquement - tu meurs ». A cet effet la position de la NAR sur le traité de Maastricht est un modèle du genre langue de bois puisque, bien qu'adopté par le dernier congrès, elle est l'oeuvre du Comité Directeur. Pour un journaliste, elle est totalement inaccessible.

Le Comité Directeur, tel le Comte de Clermont, attend que la classe politique vienne à la NAR or elle n'est que le reflet de la France et des Français qui ne viendront pas aux Royalistes s'ils ne viennent à eux. L'action royaliste ne peut se résumer comme le dit la dernière lettre aux adhérents à la publication de livres et à la rencontre de personnalités où qu'elles soient placées au niveau de l'État ou de l'échiquier politique. De même que l'action d'un

Prince ou d'une Princesse de la Maison de France ne peut suffire elle doit être relayée par un mouvement déterminé à agir politiquement pour mettre fin à une marginalité qui n'est pas une fatalité mais dans laquelle il semble se complaire.

Il convient donc d'arrêter de s'en remettre aux autres, de se trouver de mauvaises excuses et de compter d'abord sur nous-mêmes pour sortir de l'impasse dans laquelle une ligne d'inaction royaliste qui depuis 1986 a découragé et décourage de fort nombreuses bonnes volontés de tous les sympathisants, adhérents et militants.

Philippe Lagardère

□ (1) N.D.L.R. - Ecrivain en novembre 1992, l'auteur du libre-propos ignorait alors que la NAR présenterait Luc de Goustine en Vendée contre Philippe de Villiers aux législatives de mars 1993.

Réponse à Philippe Lagardère

LA VÉRITABLE IMPASSE

Le débat démocratique est un signe de santé pour un mouvement politique, comme pour le pays. Encore faut-il qu'il repose sur un échange d'arguments solides.

« L'impasse », libre-propos publié dans *Idéfix* de novembre 1992 (d'habitude mieux inspiré) me paraît de nature à obtenir l'inverse de ce que nous souhaitons tous : une mobilisation réelle de nos quelques forces militantes et leur développement. Oserai-je

dire que cet article me semble pour le moins regrettable, non parce que je suis membre du Comité Directeur, mais parce qu'il contredit tout ce que j'ai vécu et observé dans ce mouvement depuis que j'y milite.

Passons rapidement sur les contradictions :

Comment parler soi-même d'impasse (situation sans issue favorable possible) et dénoncer une « fatalité » à laquelle suc-

comberait le C.D. ? Comment parler de « langue de bois » (à propos de Maastricht) et écrire deux lignes plus bas de la position de la NAR que « pour un journaliste (supposé idiot) elle est totalement inaccessible »... ?

De même, il convient de ne pas s'attarder sur les procès d'intentions dont ce texte est émaillé : le républicanisme idéologique, la marginalité dans laquelle le mouvement semblerait se complaire

(serait-il « masochiste ? »), l'absence de volonté - aboulie - dont « on » serait atteint ; jusqu'à « l'habitude (prise par le C.D.) de croire et de faire croire que tout le salut viendrait d'en haut » : cela supposerait que tous les membres dudit C.D. soient à la fois naïfs et machiavéliques et que les adhérents de ce mouvement soient manipulables à souhait...

Avant d'en venir à l'essentiel notons qu'il est facile d'escamoter ce que Philippe Lagardère considère au passage sans doute comme de « bonnes » excuses mais qui demeurent des handicaps majeurs et affaiblissent la crédibilité de notre démonstration : les divisions dans la Maison de France, son effacement quasi total (à l'exception de la princesse Chantal), la carence actuelle du Dauphin... et sur un plan plus strictement politique la disparition de tous les mouvements politiques avec lesquels, de part leur taille et leurs positions, nous aurions pu contracter alliance pour peser davantage dans le jeu politique. A cet égard, nous avons tenté ce qui était possible sans entretenir d'illusion.

Attardons-nous davantage sur ce qu'il faut bien appeler, à regret, des contrevérités :

- « la présence de la NAR au sein de la majorité présidentielle... devait nous permettre de sortir de la marginalité ». Faut-il vraiment rappeler que les prises de position de notre mouvement lors des échéances électorales, et notamment lors des plus importantes d'entre elles - les présidentielles - ont toujours été des positions

essentiellement politiques, au sens vrai du terme, et non, des manoeuvres de tactique à court terme ? Ces positions ont toujours préservé notre liberté d'action et de critique. « ... Le salut viendrait d'en haut : la Présidence, le parti socialiste, ou tel conglomérat... » ; et à la fin du texte : « Il convient donc d'arrêter de s'en remettre aux autres ». Avons-nous jamais attendu des entretiens avec le Président de la République autre chose que ce qu'ils pouvaient nous apporter, à savoir la reconnaissance de la persistance de notre tradition politique royaliste dans le pays ? Quant au parti socialiste, penser que nous en attendions notre salut porte à rire. Tous ceux qui ont voulu voir et entendre savent les critiques que nous avons constamment émises à son encontre : politique politicienne à courte vue, « analyses » n'allant pas au delà de rapports de forces (si l'on excepte quelques individualités)... il suffit de lire sans *a priori* les publications de notre maison, en particulier *Royaliste*, pour en être convaincu. En toutes circonstances, il a toujours été rappelé que le dévouement exceptionnel de quelques uns ne pouvait masquer notre faiblesse militante, en particulier au moment des échéances électorales dont nous avons, de longue date, souligné l'importance, tant sur le plan politique que médiatique.

Quant à Maastricht, beaucoup connaissent la position que j'ai défendue. Je n'en suis que plus libre pour rappeler certaines évidences. L'analyse et les critiques de la NAR quant à la Commu-

nauté des douze n'ont pas varié et la position prise au moment du référendum ne contredit en rien celle du Congrès. L'opportunité de voter « oui » ou « non », à propos d'un texte dont les dangers ont été soulignés, et en une circonstance précise (dont les traits principaux sont l'effondrement des régimes communistes en Europe centrale et orientale et le regard que pouvaient porter les pays soudain libérés sur le choix symbolique de la France) peut être discutée. Je témoigne que les débats auxquels elle a donné normalement lieu ne traduisait en rien des divergences quant à l'essentiel.

La Direction collégiale de la NAR ne prétend pas à l'infaillibilité. Elle est clairement consciente du fait que notre mouvement traverse un passage difficile qui peut durer pour des raisons qui ont été évoquées plus haut et pour d'autres qui sont la conséquence de notre royalisme, lequel implique un refus de tout discours manichéen et de guerre civile larvée. Sans être « inaccessibles », nous devons maintenir une certaine qualité de réflexion et des nuances - inhabituelles dans la classe politique - dans nos positions.

Le débat est toujours ouvert, mais trop d'excès dans la critique (sur la forme et sur le fond) ôte toute crédibilité à cette dernière et ne peut que décourager les bonnes volontés. Si cela advenait c'est alors que nous serions véritablement dans une impasse.

Alain Solari

Auctoritas et Potestas

Les notions d'*auctoritas* et de *potestas* reviennent souvent dans nos débats - et dans ce dossier...

Philippe Cailleux retrace pour nous ici, l'évolution du sens de ces mots au cours de l'Histoire et s'interroge sur leur signification possible aujourd'hui.

Dans un texte faisant suite aux débats du Conseil national du printemps 1992, Denis Matton nous invitait, à juste titre, à l'étude du statut et du contenu des monarchies européennes contemporaines. Pour résumer brièvement leur évolution, il indiquait « que le souverain a perdu en *potestas* ce qu'il a gagné en *auctoritas* » ajoutant « les fonctions gouvernementales ont du être délaissées pour mieux occuper les fonctions symboliques et intégratives (modération et arbitrage) » et plus loin, « [le combat monarchiste] doit avoir pour but l'instauration d'une royauté délestée des prérogatives gouvernementales que possède actuellement le Président dans la Constitution de 1958. Le roi doit régner et ne pas gouverner. Régner, c'est-à-dire symboliser, modérer et arbitrer ». Ce texte, et plus encore les échanges et débats qui ont suivi sa lecture, m'ont laissé l'impression qu'un parallélisme étroit était établi entre le concept d'*auctoritas* et les fonctions symboliques et intégratives, d'une part, et les fonctions gouvernementales et la *potestas* d'autre part.

Cette utilisation des concepts d'*auctoritas* et de *potestas*, d'usage fort ancien, nous a paru nécessiter quelques rappels sommaires.

La notion d'*auctoritas*, très vieille notion romaine, s'est trouvée captée, au 1^{er} siècle avant J.C., par l'empereur Auguste. Ce dernier s'assurant des pouvoirs civils et militaires étendus, domine « tous les anciens rouages de la constitution républicaine qu'il a laissé subsister... grâce à son *auctoritas*... Elle permet de donner valeur à une décision qui, sans cela, ne vaudrait pas. Ainsi elle renforce (*auctoritas*, de *augere* : accroître), garantit, confirme. Un magistrat qu'Auguste a conservé prend-il une décision ? Celle-ci n'aura vraiment sa valeur que si Auguste la sanctionne. Le magistrat aura agi par le jeu de sa *potestas*, qui n'est qu'un pouvoir subordonné à l'*auctoritas*, pouvoir suprême permettant de donner comme la ligne directrice à suivre. Or cette *auctoritas* d'Auguste est liée à sa qualité de *princeps* - d'où le nom de principat donné à son gouvernement - de *princeps auctoritate*, le premier par l'*auctoritas*. Cette théorie de l'*auctoritas*,

supérieure à la *potestas*, Auguste s'y réfère très clairement lorsqu'il écrit dans son testament politique « *à partir de cette époque (27 ans av. J.C.), j'ai été le premier de tous par l'*auctoritas*, mais je n'ai eu en rien de plus de potestas que tous ces autres magistrats qui ont été mes collègues dans la magistrature* » (1).

Cette distinction allait être utilisée par la suite et de façon fort différente au gré des circonstances et notamment dans l'élaboration conflictuelle des rapports entre pouvoir temporel et pouvoir spirituel au Moyen Âge.

Dès le V^e siècle, Gélase I^{er}, pape de 492 à 496, alors en difficulté avec l'empereur byzantin Anastase, distingue l'*auctoritas sacrata pontificum* de la *regalis potestas* pour marquer le poids plus lourd de la première sur la seconde (2). Dans cette conception gélasienne du pouvoir pontifical comme *auctoritas* et du pouvoir royal comme simple *potestas*, « le premier est pouvoir au sens plénier, source de légitimité ; le second est pouvoir de fait, administration des choses et des personnes. Il faut distinguer fortement la nuance qui sépare l'*auctoritas*, puissance fondatrice, de la *potestas* puissance d'exécution » (3).

Au XI^e siècle, après une période marquée par une montée des pou-

Qui du pape ou du roi devait dominer ? Les papes depuis la fin du x^e siècle expérimentaient les rouages de l'appareil féodal ; ils s'en servaient, et lors même qu'ils devaient leur salut à l'hospitalité du roi de France, ils faisaient de lui comme un vassal très cher. Alexandre III, chassé de Rome, séjourne en France de 1162 à 1165 ; ses clercs inondèrent diligemment le royaume de libelles favorables à sa cause, et par le canal complaisant des cisterciens diffusèrent le recueil juridique de l'Italien Gratien (1142) qui établissait le principe de la suprématie romaine. Ce qu'illustre un manuscrit cistercien, fabriqué sans doute ces années-là en Bourgogne du Nord, où l'on voit le pape enseignant transmettre au roi les édits de son autorité, à charge pour le monarque d'en garantir l'application temporelle. Le roi lui ne point s'en fâcher, la tâche servait à merveille l'idéal religieux de la monarchie.

Décret de Gratien.
(Troyes, B.M. 103, f. 11.)



voirs des empereurs othoniens au détriment de l'Église, Grégoire VII reprend, avec succès, la distinction du pape Gélase en lui donnant une inflexion plus politique. « Après Grégoire VII, les canonistes ont utilisé la distinction pour fixer les rapports du pape et des rois et leur idée revient à ceci : au pape, disent-ils, appartient l'*auctoritas* et c'est à lui qu'il revient d'imprimer les directions au gouvernement du peuple chrétien, en fonction de quoi les rois, titulaires de la *potestas*, doivent régler les détails des choses du gouvernement » (4).

C'est ensuite au tour des légistes impériaux d'exploiter la distinction, au détriment du pape mais aussi des rois afin de les faire dépendre de l'*auctoritas* impériale. Si Frédéric Barberousse a peut-être conçu « son *dominium* comme une prépondérance fondée sur une *auctoritas* entendue non pas au sens de souveraineté abso-

lue mais d'autorité morale n'attendant pas à l'indépendance des rois » (5), ses successeurs ont tenté de créer des liens de vassalité avec les rois voisins. Les légistes impériaux ont à leur tour exploité la distinction, dans ce but, faisant ainsi coup double « vis-à-vis des rois, auxquels ils ne reconnaissaient que la *potestas*, pouvoir dépendant de l'*auctoritas* impériale, vis-à-vis du pape, auquel les canonistes, dans l'optique de la théocratie pontificale, attribuaient l'*auctoritas*, les légistes leur rétorquaient habilement qu'à remonter aux origines de la distinction c'était à l'empereur et non au pape que s'appliquait l'*auctoritas* » (6).

Les réactions des royautes nationales aux prétentions impériales ne manquèrent pas. Les juristes français firent notamment un usage intéressé de la bulle *Per venerabilem* du pape Innocent III, en date de 1202, afin d'affirmer

l'indépendance du royaume vis-à-vis de l'Empereur (7). L'élaboration par les légistes d'une doctrine de la royauté et tout particulièrement le développement de la notion de souveraineté tendirent, au XIV^e siècle, à l'assimilation de l'*auctoritas* à la souveraineté, au refus de reconnaître un supérieur (8). Mais au XV^e siècle se développe une conception davantage romanisée de l'autorité souveraine. Analysant, pour ce siècle, l'emploi de la formule « le roi est empereur en son royaume » dans les registres du Parlement, André Bossuat résumait ainsi l'évolution « Au vassal se substitue le sujet. La base de la souverai-

neté est l'*imperium* à la romaine, la *plenitudo potestatis* qui s'impose sans condition à tous ceux qui vivent dans le royaume, grands et petits, clercs et laïques, tous égaux dans la sujétion vis-à-vis d'un roi qui représente l'intérêt collectif, l'intérêt de l'État supérieur aux intérêts particuliers » (9). C'est désormais en termes de « souveraineté » et de « pouvoir souverain » que s'élaborera la doctrine classique du pouvoir et que se pensera l'État non sans que les juristes du XVI^e siècle n'aient soigneusement distingué le pouvoir souverain du pouvoir impérial, la royauté de l'empire (10).

Ces quelques rappels étaient nécessaires avant de s'interroger sur l'intérêt de reprendre une telle distinction et sur le sens éventuel à lui donner, dans le contexte politique et institutionnel actuel. Remarquons au préalable que l'*auctoritas*, quand elle était recon-

nue, était attribuée à un puissant, et n'était pas pensée en dehors de sa *potestas* qu'au contraire elle venait augmenter ; donnant un éclairage particulier au pouvoir incarné et mis en oeuvre. En une période durant laquelle la *potestas* était largement partagée, elle venait distinguer quelques uns des puissants, leur attribuant une *aura* particulière.

Que peut signifier aujourd'hui la distinction ? S'il s'agit de reconnaître à un roi, régnant dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle, une « autorité morale », liée à sa place particulière, sa position en dehors des partis, alors comment ne pas être d'accord ? Ajoutons qu'il n'est pas le seul à remplir ce rôle d'« autorité morale ». N'est-ce pas alors dire qu'il s'agit tout simplement d'une composante de la légitimité dynastique ?

Peut-on aller au-delà et penser, comme cela a été suggéré, une sorte de jeu de vases communicants dans lequel le roi, usant de son *auctoritas*, remplirait les seules fonctions de modération et d'arbitrage, délaissant toute *potestas*, toutes prérogatives gouvernementales, cet abandon venant par là même augmenter son *auctoritas* ? Ne serait-ce pas en fait détruire ces fonctions de modéra-

tion et d'arbitrage ?

Arrêtons-nous quelques instants à l'arbitrage. L'exercer suppose la mise en oeuvre d'un pouvoir en vue du bien commun. Sans cette mise en oeuvre comment arbitrer ? Peut-on valablement imaginer, pour emprunter à l'imagerie sportive, un arbitre signalant les fautes mais n'ayant pas pouvoir d'interrompre la rencontre. Que gagnerait-il en autorité de son renoncement à intervenir dans le cours du jeu ?

Le mot « arbitrer » suppose à la fois un différent entre des parties et le recours à un tiers pour prendre une décision. S'il est exact que, dans la V^e République, la répartition des pouvoirs entre le président, le gouvernement et le parlement restent déséquilibrés, proposer comme nous l'avons fait, de tempérer l'aspect monarchique des institutions par le roi (11), ne signifiait pas retirer toute prérogative royale au souverain mais bien de rééquilibrer les différents pouvoirs en s'appuyant notamment sur le rôle arbitral du roi, prérogative royale qui consiste à faire des choix, à prendre des décisions lorsque se présentent des situations « litigieuses », et qui relève bien, pour cela, de la *potestas*.

Philippe Cailleux

□ (1) Jean-François Lemarignier, *La France médiévale*, p. 19/20.

□ (2) Sur ce point, voir notamment René Fedou, *L'État au Moyen Âge*, p. 69.

□ (3) Jeannine Quillet, *Les clefs du pouvoir au Moyen Âge*, p. 14.

□ (4) Jean-François Lemarignier, *op. cit.* pp. 212/213. Parmi les images retenues alors par les canonistes pour illustrer cette théocratie pontificale, l'auteur rappelle celles des deux glaives ainsi que celle du soleil et de la lune.

□ (5) René Fedou, *op. cit.* p. 95

□ (6) Jean-François Lemarignier, *op. cit.* pp. 264/265.

□ (7) voir André Bossuat, « La formule « le roi est empereur en son royaume », son emploi au XV^e siècle devant le Parlement de Paris », *Revue historique du droit français et étranger*, juillet-septembre 1961, p. 373. L'auteur y explique que par cette bulle « le pape reconnaissait l'indépendance du roi au temporel pour le placer plus étroitement sous sa propre sujétion. Bien entendu, les Français n'utilisaient que la première partie du précepte et n'insistaient pas sur le reste ».

□ (8) Jacques Ellul, *Histoire des Institutions*, tome 3 : Le Moyen Âge, p. 314.

□ (9) voir André Bossuat, article cité, p. 380.

□ (10) sur cette distinction, voir Blandine Barret-Kriegel, *L'État et les esclaves*, pp. 36 à 41.

□ (11) se reporter à la motion adoptée au 9^e congrès de la NAR et intitulée « Pour une monarchie tempérée par le roi ».

BIBLIOPHILIE : occasion exceptionnelle

Henri comte de Paris

au service de la France

Mémoires d'exil et de combats

Un des 40 exemplaires numérotés du tirage de tête sur papier Hollande vergé.

Parfait état, neuf et non coupé. Prix franco : 850 F.

Un seul exemplaire disponible : seule la commande première arrivée (accompagnée de son règlement) sera servie.

Faut-il dépolitiser la fonction royale ?

La question soulevée par Denis Matton est fondamentale. Elle touche à l'histoire des institutions françaises par référence aux autres monarchies d'Europe, et entraîne la définition d'une stratégie royaliste pour les temps qui viennent. Comme il est impossible, en si peu de place et de temps, d'en faire un traitement approfondi, je me borne à esquisser le cadre du débat et à donner les axes selon lesquels la réflexion guiderait peut-être nos recherches de réponses aujourd'hui.

Potestas et auctoritas

Toute la question du politique tient dans la dialectique de la puissance et de la légitimité. L'histoire lui a donné bien des réponses. Soit qu'au pouvoir de fait vienne s'ajouter comme un « sacre » la sanction du ciel qui l'« autorise », soit qu'à la vocation sacralisée d'une royauté hiératique ou sacerdotale s'adjoignent les attributs de la puissance concrète.

La donnée fondamentale tient dans le « Qui t'a fait roi ? » et dans la réponse du Christ à Pilate : « Tu n'aurais aucun pouvoir s'il ne t'avait été donné d'en-haut » où il dégage les deux éléments comme définitivement hétérogènes. Qui a gouvernement

n'a pas forcément droit au règne, et celui qui règne ne gouverne pas nécessairement. D'un ordre à l'autre sévit même une tension endémique que le message chrétien, au lieu de pacifier par l'incarnation du Verbe, exacerbe. A partir du moment où « Mon royaume n'est pas de ce monde », tout royaume est happé par l'extériorité de la promesse surnaturelle, aspiré par la transcendance ; et tout gouvernement des choses est confirmé dans sa gestion horizontale, son servage de l'immanence.

L'expérience, particulièrement celle des nations chrétiennes d'Occident, enseigne que si cette hétérogénéité des principes est irréductible, leur coexistence est féconde et inéluctable. Pas de règne qui ne s'insère dans les risques de l'histoire événementielle ; pas de pouvoir qui se soustraie durablement à la vérification de sa légitimité par « en-haut ». Pour la Chrétienté, la lieutenance divine en ce monde est un don de la Providence, et ménage un recours contre les pathologies du pouvoir. Les démocraties modernes ont donné à cette remise en cause une forme électorale populaire qui est à la fois magique et éthique : une consultation oraculaire complexe et un rappel à la vocation de

service qui a fait naître l'initiative politique.

Si bien que l'entrecroisement des volontés de puissance et de l'humilité du ministère est devenu chez nous une garantie du réalisme de nos institutions ; elle affecte selon les pays et les temps des formes qui accentuent diversement ces deux aspects pour en justifier la hiérarchie symbolique et l'utilité fonctionnelle.

Il faut donc user d'une prudence extrême quand on envisage de poser pour une époque et un pays donnés des principes visant à un équilibre constitutionnel. C'est en partie ce que fait Denis Matton lorsqu'il

- pose en paramètres l'évolution des institutions, aussi bien dans les monarchies européennes que dans la République française,

- envisage les modalités d'une transition vers la monarchie constitutionnelle qui exclue le péril où la suspicion d'un tournant autoritaire,

- considère les capacités et performances exigées dans la compétition démocratique et celles que l'on peut raisonnablement attendre d'un prince,

- définit le règne : symboliser, modérer et arbitrer, et fait de la

« présence attentive » la vertu princière couramment la plus utile.

Il me paraît moins prudent lorsque, pour clarifier l'image de la fonction royale et la garantir des vicissitudes politiques, il projette une image précise et limitée du roi constitutionnel. Je m'explique.

Le cadre en gros « louis-philippard » qu'il propose est l'image médiane des statuts royaux dans l'Europe actuelle, et pour toutes les raisons qu'il énonce, il n'y a rien de plus raisonnable que de le proposer à la France républicaine. Pourtant, ce « raisonnable » est imprudent et peu souhaitable, du moins selon les critères qui me paraissent constants dans notre tradition et font du roi de France d'abord un politique militant (ne souriez pas !) et ensuite seulement, par les grâces conquises et les esprits ralliés, un modérateur et un arbitre.

Je ne crois pas que l'on puisse, même en ce XX^e siècle, fonder un règne sur des règles de privation du pouvoir, ou alors, ce sera, pour la France, un règne inutile ou nuisible. Je pense à cette recommandation testamentaire de Louis XVI au Dauphin où il énonce excellemment les deux termes : « Qu'il ne peut faire le bonheur de ses peuples qu'en régnant suivant les lois, mais en même temps, qu'un roi ne peut les faire respecter, et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autre-

ment, étant lié dans ses opérations et n'inspirant point le respect, il plus nuisible qu'utile ».

L'autorité dont il est ici question n'est pas l'*auctoritas* des légistes, dont Louis avait tristement tâté en « Monsieur Veto », mais une certaine latitude d'action dans l'exécutif sans laquelle un chef d'État n'est - selon de Gaulle - qu'un inaugurateur de chrysanthèmes, ou - selon Mitterrand - « inerte ».



J'entends bien votre souci, qui est de pas charger un jeune prince inexpérimenté, ou vieux et malade, ou d'esprit peu alerte, d'un éventail de responsabilités qui usent des politiques entraînés en quelques semaines. Mais observez combien notre Constitution actuelle laisse de latitude au Président : tantôt, il mène au plus près les affaires et n'a comme premier ministre qu'un intendant, tantôt, à quelques mois d'écart grâce à l'alternance, il prend, dans les domaines directement liés aux choix électoraux, le champ nécessaire à un certain désengagement

positif. C'est dire qu'un roi aurait toute faculté et tout intérêt à faire de même, sans que l'on puisse souhaiter l'y voir contraint par une camisole institutionnelle étroite, fondée sur la suspicion ou la défiance à l'égard de ses actes.

Il faudrait au contraire, une fois effectué le toilettage institutionnel d'adaptation à la monarchie héréditaire, faire admettre que la part de politique assumée par le roi n'étant pas légitimée ni sanctionnée par les suffrages électoraux, elle doit se définir et se régler sans cesse en pratique par le consentement et l'agrément des pouvoirs démocratiques concernés.

C'est en réalité ce que tentent de faire les souverains et les politiques dans les actuelles monarchies européennes : rechercher pragmatiquement autour des actes du monarque un « consensus » - notamment dans ses fonctions de représentation à l'étranger, ou dans son expression éthique - dont la dimension et l'efficacité politique dépasse largement le cadre des pouvoirs défini par les Constitutions.

Et c'est aussi le cas en politique intérieur, dans les crises graves, comme celle qu'a vécue l'Espagne au sortir du franquisme. Rien ne prescrivait à Juan Carlos son comportement. Et même, l'on pourrait dire qu'en commandant ainsi l'armée alors que le gouvernement était impuissant, il agissait sans mandat, inconstitutionnellement.

La vérité traditionnelle veut que

la royauté épouse la symbolique vivante des communautés humaines. Et donc, que pour une part qui ne saurait se prescrire ni s'interdire, elle aille au devant de l'histoire pour remplir une mission - disons, de paternité prophétique à l'égard des peuples. Cela ne la met en rien au-dessus des lois, mais cela suppose, si l'on veut que le roi développe au mieux cette faculté, que l'on ne bâtisse pas sa symbolique en forme de palais ou prison. Il est de chair et de sang, faible et heureux alternativement, image de chaque homme, comme sa famille représente toute famille ; son exemplarité utile ne peut se déployer, comme la nôtre, que dans une certaine liberté institutionnelle faite de confiance et d'espérance.

Il ne faut donc pas *a priori*, et surtout pas nous royalistes, dépolitiser la fonction royale. Il faut éduquer le prince à n'user du pouvoir (symbolique) immense dont il dispose que pour autant qu'il est nécessaire, sachant que le sommet de la puissance d'un roi est atteint lorsque ses sujets se gouvernent librement.

Mais il ne faut pas, d'avance - surtout pas nous ! - exclure qu'à travers lui, non pas se momifie ou même se sécurise, mais renaisse l'élan du politique, se ressource l'âme du politique comme service et passion royale en tous. Ni refuser par fausse prudence que se lève parmi nous, sans protocole peut-être, un Louis IX, François 1^{er}, Henri IV ou Louis XVI dont les engagements suprêmement politiques mettent en jeu leur vie pour mener la nation quelque part au-delà d'elle-même.

Luc de GOUSTINE

Débat stratégie

ROYALISTE, DONC *RES-PUBLICAIN*

Une tentation revient de temps à autre agiter les esprits, dans la mouvance royaliste ou royalisante : celle qui consiste à vénérer la pure image de la monarchie - et à transformer les princes en figures de vitrail - afin de protéger l'Idée de toute pollution politique et de toute contamination politicienne.

Comme les puristes sont aussi des stratèges, ils ajoutent d'ordinaire qu'on peut faire coup double : ramener la royauté à son essence, c'est en même temps rallier le maximum de gens dans la même organisation, puisque les royalistes de cœur ne seront plus effarouchés par les choix, les engagements, les risques et les conflits qui caractérisent la vie politique.

DE L'IDÉE PURE

Je ne dis pas que la tentation soit particulièrement forte aujourd'hui, mais je suis sûr qu'elle renaîtra un jour ou l'autre, au nom du bon sens et toute pétrie d'excellentes intentions. Défendre la Royauté en tant que telle, qui est contre ? Réunir autour du Principe tous les royalistes, qui s'y refuserait ?

Si la méthode était aussi évidente, nous nous serions empressés de l'adopter. Or toutes les fois

que des gardiens de l'Idée pure ont tenté de créer un mouvement, un journal ou une revue « oecuméniques », ils ont échoué. Pourquoi ?

Paradoxalement, pour des raisons qui touchent à ce qui est essentiel dans l'idée royale et dans le principe monarchique :

- dans la tradition française et européenne, il n'y a pas de royauté qui ne soit expression (et représentation) du souci politique même. La symbolique royale est politique - elle concerne le lien social, elle vise la paix civile, elle figure l'identité collective. L'essence de la royauté est dans son existence concrète, sensible, incarnée : pas de royauté sans dynastie royale, ou alors on entre dans le royaume de la folie, pas de royauté sans service rendu *hic et nunc*, pour l'unité, la justice et la liberté. Par là l'essence de la royauté, se conçoit de la même



manière que l'essence du politique : en effet, l'essence du politique, c'est l'existence d'une justice (1).

- de fait, dans l'histoire de France, la tradition capétienne s'affirme comme projet politique de justice (la figure emblématique de saint Louis) et d'indépendance nationale (Bouvines). Mais l'idéal du Prince, la doctrine des légistes et la force de la tradition n'ont évidemment pas empêché la politique royale d'être exposée à des dérives et soumises à des aléas qu'il est inutile de rappeler ici.

- il n'est donc pas étonnant que le comte de Paris se soit toujours affirmé comme un homme politique, au meilleur sens du terme : pour lui comme pour tous les Capétiens, la politique est un acte, inscrit dans une tradition, et accompli en vue de l'avenir.

Dans son acception la plus haute comme dans ses aspects prosaïques, toute la tradition royale

contredit le désir de donner à contempler une pure essence. Ce qui explique que l'expérience « puriste » soit toujours catastrophique. Comment cela ? Tout simplement parce qu'il n'y a rien à dire de l'idée pure, sinon qu'elle est. Ce qui condamne ses gardiens au silence méditatif, ou à des errances périlleuses. Ou bien les puristes passent leur temps à salir les impurs (les politiques) ou les moins purs (tous ceux qui ne les reconnaissent pas comme purs), ou bien ils remontent vers l'origine, et jusqu'à l'origine de l'origine, afin de trouver le vraiment pur. Souvent ils font les deux choses en même temps : médiosance et transcendance. Ce qui conduit à la constitution d'une secte, qui écarte la question de la légitimité dynastique (elle divise), puis exclut de son champ les rois trop modernes, pour aller s'enfermer dans un Moyen Age mythique - les royalistes actifs se trouvant *ipso facto* écartés. Ainsi, la boucle se referme sur le vide : la purification de l'idée tue l'idée, le principe du rassemblement sans exclusive aboutit à l'exclusion de tous ceux qui refusent d'entrer dans une religion à mystères.

DÉFENSE DE LA MIDINETTE

A dénoncer ainsi le piège du purisme (qui est celui de tout intégrisme politique ou religieux) ne tombe-t-on pas dans le gouffre du cynisme élitiste et politicien ? Les relations entre les personnes, comme les relations entre les personnes et les idées, n'entrent pas dans ces oppositions simplistes - les puristes, par exemple, n'étant pas les moins acharnés dans les luttes pour le pouvoir...

En ce qui me concerne (et c'est

le cas de tous les dirigeants de la NAR), j'ai toujours tenu pour absurde l'opposition entre un royalisme « politique » et un royalisme « de sentiment », et considéré comme naïvement prétentieuse l'affirmation d'une supériorité du « politique » sur le « sensible ». Il faut prendre la midinette au sérieux, il faut prendre au sérieux ses pensées, ses rêves et ses lectures - notamment ce qu'on appelle la « presse pour midinettes ». Pourquoi ? Parce que la midinette telle qu'on se la représente sous l'aspect de la jeune secrétaire, de la jolie vendeuse de grand magasin, est bonne philosophe du politique. En quoi ? En ce que la contemplation d'une royale figure (pas toujours avenante, Dieu sait !) la rapproche de l'idée même du beau et du bon, du juste et du vrai. Mais ce regard vers l'idée même ne la détourne pas du sensible : en regardant les photos de têtes couronnées dans *Point de Vue* ou dans le *Figaro Madame*, en lisant Philippe Delorme ou Stéphane Bern, la Midinette contemple le pouvoir incarné, indique sa préférence pour le pouvoir humanisé, affirme qu'une relation politique qui n'est pas affective pour une part ne vaut pas la peine d'être vécue. Pas de royauté qui tienne sans cette relation affective entre le pouvoir royal et le peuple qui s'y reconnaît. Vouloir tuer le sentiment, ou s'en moquer, c'est détruire les royautés existantes, c'est interdire toute renaissance du royalisme dans notre pays. Y compris la renaissance d'un royalisme politique. Pourquoi ?

- parce qu'une midinette n'est pas seulement cette jeune employée que les beaux esprits

évoquent avec une condescendance amusée : je connais des « midinettes » psychanalystes, énarchiques, ministérielles, de sexe masculin aussi bien que féminin, qui ne ratent pas un numéro du *Fig'Mad'* et de *Point de Vue* (mais qui sont trop snobs pour l'avouer) et qui peuvent dissenter des heures sur les amours de Lady Ferguson.

- parce que nous sommes tous des midinettes, incapables de démêler en nous ce qui est rationnel et ce qui est affectif, mais souvent obligés de ravalier l'affectif - comme on ravale ses larmes - parce que les princes ne facilitent pas, c'est le moins qu'on puisse dire, de tels élans. Nous sommes tous des midinettes parce que nous les rois et les princes représentent à nos yeux les figures de la justice et de la bonté que nous ne dissocions pas, en platoniciens impénitents, de la vraie beauté.

DU CIVISME

Evoquer Platon au détour d'une phrase n'est pas inutile. Souvenons-nous que le philosophe qui élaborait la doctrine des *Idées* fut aussi un citoyen d'Athènes ; notre Descartes fit le métier de soldat et nombre de ses confrères furent en notre siècle combattants, résistants, militants. C'est une niaiserie que d'opposer les intellectuels et les hommes d'action : l'audace de la pensée fait souvent bon ménage avec le courage physique, et la plupart des grands philosophes ne séparent pas leurs théories de la question politique, ni leur réflexion « abstraite » de l'intervention dans les affaires de la cité.

Ce lien entre la théorie et la

pratique se retrouve chez les hommes et les femmes dotés de capacités intellectuelles ordinaires : l'engagement civique naît d'une question fondamentale (la justice, la liberté, la nature, l'identité...) dont le sens se précise au fil de l'action, ce qui explique que ce soient les grandes pensées (religieuses, politiques) qui organisent et orientent les sociétés.

La Nouvelle Action royaliste, quant à elle, a toujours affirmé le caractère indissociable de la réflexion et de l'action, ainsi que la nécessité de lier étroitement la fidélité aux principes multiséculaires et de l'engagement dans le siècle. En d'autres termes, la pensée et l'action royalistes ne nous paraissent pas séparables du civisme **res-publicain** c'est-à-dire soucieux du bien commun. Telle est notre manière d'être. Nous

envisageons la politique comme souci de l'homme, dans la société qu'il habite. Nous regardons l'institution monarchique et la symbolique royale comme les deux conditions, elles aussi indissociables, du lien social et de la continuité du projet national. Les plus « sentimentaux » des royalistes ne disent pas autre chose et l'émotion qu'ils ressentent à l'évocation de telle page d'histoire ou face à une personne royale ne les rend pas inciviques - bien au contraire.

Mais il est vrai que la NAR est un mouvement politique qui s'efforce, à ses risques et périls, d'établir une cohérence aussi rigoureuse que possible entre sa fidélité à la royauté et ses engagements civiques. Au fil des années, son domaine d'intervention a été dessiné, corrigé, précisé sous le



double effet de la réflexion collective et de l'expérience. Ce domaine d'intervention peut être schématisé de deux manières :

1- **En négatif.** Les principes monarchiques, qui traduisent le souci politique en tant que tel (unité, justice, liberté, autonomie du pouvoir), interdisent aux royalistes certaines attitudes et certaines adhésions : le principe d'unité s'oppose à la logique de guerre civile, le principe de liberté s'oppose à toute doctrine totalitaire, le principe de justice s'oppose à l'idéologie du marché, le principe d'autonomie du pouvoir s'oppose à la théocratie, mais aussi aux conceptions technocratiques (réduction du pouvoir politique à sa gestion administrative)

2- **En positif.** Le principe d'unité engendre des conduites solidaires en temps de guerre ou de troubles (terrorisme) ainsi que l'esprit de dialogue. Les principes de liberté et de justice prédisposent à tous engagements en faveur des droits de l'homme, mais aussi à une législation sociale et à des pratiques économiques protectrices des personnes, et la laïcité procède du principe d'autonomie du pouvoir. A l'application des principes, s'ajoute la force de la tradition monarchique et royale : le droit du sol interdit le racisme et la xénophobie et implique une politique d'intégration, le projet diplomatique des Capétiens est toujours éclairant si l'on prend le soin de l'actualiser, la vocation arbitrale du chef de l'État et la notion d'État de droit impliquent des attitudes et des choix quotidiens qui inscrivent le projet royaliste dans l'actualité immédiate et

parfois brûlante.

Je n'ai fait qu'esquisser cette cohérence profonde entre le royalisme et le civisme *res-publicain*. Elle peut être enrichie, selon les cas personnels, par la foi religieuse et/ou par une orientation philosophique ; elle peut être approfondie par une action caritative, syndicale, écologique... Point de moule ni de carcan, pas de directives d'un comité central réglant l'action (et parfois la vie) des militants dans ses moindres détails. N'oublions pas que la politique est aussi un art d'exécu-

- la connaissance de la société est indispensable à l'actualité du projet royaliste (on ne parle pas à des entités idéologiques comme le croient les maurrassiens),

- le témoignage civique plaide en faveur de la conviction royaliste,

- le passage brutal du rigorisme doctrinal à l'opportunisme désabusé ou cynique, qu'on observe souvent chez les militants ayant rompu avec une organisation totalitaire, est écarté.

Sans sous-estimer les risques



♦ *Stand de la NAR à une fête antiraciste.*

tion : on peut selon les cas accroître la cohérence (en lui donnant le poids de l'engagement collectif, par exemple dans le combat antiraciste) ou au contraire donner toute la souplesse nécessaire (luttant pour l'environnement) mais l'accord intime entre l'action royaliste et l'engagement civique me paraît à tous égards bénéfique :

- le risque d'une nouvelle émigration intérieure est évité,

inhérents à toutes les formes d'engagement civique (erreurs d'appréciation, compromissions etc.) et les déceptions ou les malentendus qui s'ensuivent, la tension entre le royalisme et le civisme *res-publicain* reste à mes yeux inévitable et indispensable.

Observons d'abord que la tension entre le principe et l'application, entre l'idéal et le réel, existe dans tous les partis et mouvements politiques, dès lors qu'ils se fixent

un projet exposé par nature aux contraintes, aléas et dérives en tous genres. La Nouvelle Action royaliste ne fait pas figure d'exception puisqu'elle s'est fixée un projet très précisément défini.

La tension entre le projet et ses conditions de réalisation est évidemment agaçante pour les militants politiques comme pour les dirigeants qui veulent tous atteindre au plus tôt l'objectif qu'ils se sont assigné. Mais cette tension n'en constitue pas moins la condition première de la dynamique militante. L'effondrement du rêve communiste, puis de l'espérance socialiste, n'ont pas pu être compensés par les « luttes » dans le « vécu quotidien » et autres formules qui masquent un court moment le désarroi puis le désengagement politique. Les autres familles politiques connaissent ou ont connu la même situation : pas de « Hussards Noirs » sans religion républicaine à la fin du XIX^e siècle, et pas de gaullisme militant sans « une certaine idée de la France ».

Les royalistes que nous sommes ne sauraient échapper à la règle commune : puisque l'avenir donne son existence et sa forme au présent, il ne peut y avoir de civisme *res-publicain* sans référence à un projet royaliste explicite. Notre civisme procède de ce projet, ce projet éclaire et donne sens à notre civisme.

Faudrait-il cependant sacrifier cette cohérence à des considérations d'opportunité, et séparer le royalisme déclaré du civisme respublicain par efficacité ? Pas le moins du monde ! Dans les institutions et les administrations publiques, dans le domaine électoral, sur des terrains localisés et dans des combats spécifiques, l'affirmation royaliste n'est plus un obstacle au plein exercice du métier de citoyen. Ce ne sont que des expériences partielles ? Nous ne construisons que des modèles réduits ? Certes. Mais ces expériences sont réussies et les modèles réduits fonctionnent. Ce n'est pas au moment où nous obtenons cet acquis (encore fragile) qu'il faut disjoindre ce que nous avons réuni.

Somme toute, l'évasion dans le purisme anti-politique et, par ailleurs, la stratégie qui consisterait à séparer ou à distinguer le royalisme et la citoyenneté sont deux manières de masquer l'obstacle principal qui se trouve actuellement sur notre route. Pas de projet royaliste qui ne soit incarné, pas de royalisme sans roi, ou plus précisément sans prince effectivement présent. Mais ceci est une autre histoire...

Bertrand RENOUVIN

☐ (1) Je recommande une nouvelle fois la lecture de Claude Bruaire, *La raison politique*, Fayard, 1974. Cf. mon introduction à la politique selon Bruaire dans *Cité*, n° 26

HISTOIRE DES ROYALISTES DE LA LIBERATION A NOS JOURS



Avec cette « Histoire des royalistes de la Libération à nos jours » voilà enfin une importante lacune de comblée.

Son auteur, Patrick Louis, a qui nous devons déjà le livre « *Les Royalistes* » paru en 1989, s'est ici attaché à présenter au grand public les cinquante dernières années de l'histoire des différents mouvements royalistes.

Le néophyte apprendra, au cours de ce véritable parcours initiatique, la genèse, l'itinéraire et l'évolution des différents courants qui composent aujourd'hui la nébuleuse royaliste, lui permettant ainsi de mieux comprendre sa diversité. Mais les « initiés » aussi y trouveront leur bonheur car Patrick Louis a particulièrement travaillé sur la période - peu connue - de l'immédiat après-guerre (1944-1948) qui avait vu une floraison de mouvements et de journaux royalistes que le comte de Paris avait alors tenté de fédérer.

Au delà du simple public royaliste, ce livre est un ouvrage de référence pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des idées politiques.

BON DE COMMANDE

Je vous passe commande du livre « *Histoire des royalistes* » au prix de 160 FF franco

NOM/Prénom :

Adresse :

à retourner à "ROYALISTE",
17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris,
accompagné du règlement à l'ordre de
"Royaliste" C.C.P. 18.104.06.N Paris

De Gaulle et la tradition capétienne

Le texte que nous publions ici est la contribution de Bertrand Renouvin aux journées internationales, organisées par l'Institut Charles de Gaulle, sur le thème « *De Gaulle en son siècle* », qui se sont tenues du 19 au 24 novembre 1990 à l'UNESCO. Il nous a paru important de le publier ici dans la mesure où il fait le point sur une question qui a été remise sous les feux de l'actualité par la publication récente des entretiens entre le général de Gaulle et le comte de Paris (1).

Distinguons ce qui doit l'être. S'il y a une tradition royale (celle qu'incarne M^r le comte de Paris) il existe depuis la Révolution française plusieurs traditions royalistes, diverses ou même contradictoires : celle des monarchiens, celle des contre-révolutionnaires, celle des libéraux du XIX^e siècle, celle des maurrassiens, enfin la réflexion de la Nouvelle Action Royaliste qui se situe à la croisée de beaucoup de chemins. C'est au nom de ce seul mouvement que je peux m'exprimer.

Quant à la NAR, il est exact que la pensée et l'action du général de Gaulle ont joué un rôle très important :

- historiquement, la question du gaullisme a été un point majeur de l'affrontement entre les maurrassiens de stricte obédience et ceux qu'ils désignaient comme « dissidents ».

- politiquement, la NAR s'est très vite rapprochée des gaullistes de gauche en ce qui concerne la sauvegarde de l'indépendance nationale - notamment dans le domaine de la défense -, et la participation, et a fait campagne avec eux contre le supranationalisme des européistes.

- fondamentalement, la NAR a reconnu dans la V^e République une Constitution, monarchique dans son esprit, sur laquelle elle ne cesse de réfléchir. Une part importante de sa réflexion sur la question institutionnelle procède, en effet, des principes de notre Constitution et de sa pratique.

- essentiellement, la NAR se retrouve dans la conception gaullienne de la légitimité d'un pouvoir procédant de l'histoire, se justifiant par le service rendu et bénéficiant du consentement populaire.

De ce qui précède, il ressort que le général de Gaulle a effectivement contribué à faire évoluer la pensée des royalistes de la NAR, l'impulsion décisive leur ayant été donnée par le comte de Paris qui a compris, le **premier**, le caractère éminemment positif de la Constitution de 1958. Il faut ajouter que le Général de Gaulle a également été le modernisateur de la République - d'une part en lui redonnant sa véritable définition

(le bien commun) d'autre part en mettant au service de ce bien commun un État restauré dans son indépendance et dans sa fonction arbitrale. Il y a là une synthèse originale de deux traditions longtemps antagonistes, positive en théorie comme en pratique, mais pas encore pleinement réalisée. Pour la NAR en effet, seule la transmission du pouvoir par la naissance garantit pleinement l'arbitrage, la continuité, l'indépendance de l'État et la mise en oeuvre de la démocratie.

En ce qui concerne la NAR, il n'y a pas eu d'influence diffuse, mais une référence claire, permanente, un exemple constamment médité, sur le plan institutionnel, diplomatique, militaire, social (l'idée de participation). Ce qui ne signifie pas que cette influence ait été exclusive : la NAR est tributaire d'autres apports et, par ailleurs, la « réception » de l'héritage gaullien n'a pas été identique pour tous ses militants.

Mais il est probable que la renaissance du sentiment royaliste en France, aujourd'hui vérifiée, soit due pour une bonne part à l'influence diffuse du général de Gaulle et aux conclusions que nombre de citoyens ont tirées de son action exemplaire.

Les ouvrages et les discours du général de Gaulle ont joué un rôle important. Mais c'est le comte de Paris qui, en ce qui concerne la NAR, a exercé l'influence décisive, à la fois par ses écrits politiques, par son soutien à la politique du général de Gaulle, par les relations privilégiées qu'ils entretenaient, et par le projet qu'ils avaient formé d'une candidature du Prince à l'élection présidentielle de 1965.

NOIR ET BLANC

**APRÈS LE GÉNÉRAL...
PEUT-ÊTRE CE 2^e CLASSE
LE COMTE DE PARIS**



Nos concours :

- AVIS AUX AMATEURS PHOTOGRAPHES
- MISS NOIR ET BLANC

EXCLUSIF

La folle croisade des LOURMAIS

Le général de Gaulle a défini et mis en oeuvre une politique qui s'inscrit à mes yeux dans la tradition millénaire de la France. Il est vrai que cette politique s'inscrit dans une conception générale - de la légitimité du pouvoir, de la nation - qui, fort heureusement, ne déterminait ni la réflexion intellectuelle ni les rapports sociaux. La politique gaullienne a permis de fonder, pratiquement mais non complètement, l'autonomie du pouvoir. Sa sagesse est d'avoir refusé l'idéologie (première condition d'une authentique liberté de l'esprit) et d'avoir refusé de poser autre chose que les conditions générales de la justice, de la liberté et de l'unité. Sa limite tient au fait que les féodalités modernes n'ont pas été suffisamment dominées (puissance de l'argent, de l'administration), que les principes de justice et de liberté ont été contredits par une logique marchande non maîtrisée (d'où la révolte de Mai 1968), et que l'idée d'unité s'est finalement enlisée dans la politique partisane.

Les thèmes de ma campagne lors de ma candidature à l'élection présidentielle de 1974 portent incontestablement la marque gaullienne puisque j'avais beaucoup insisté sur l'indépendance de l'État, et sur l'indépendance de la nation face aux empires.

J'ai commencé très jeune mon action politique et j'ai adhéré à une idéologie maurrassienne qui excluait, par définition, tout apport extérieur. Je considérais donc le gaullisme comme une forme modernisée du jacobinisme. Cependant, pendant ces années de glaciation intellectuelle, j'étais partisan de la force nationale de dissuasion et très sensible à la politique extérieure du Général. J'ai d'autre part voté de Gaulle à l'élection présidentielle de 1965. Enfin, j'ai été marqué par certains aspects de la politique économique et sociale gaullienne : la politique active de l'État dans le domaine économique, la planification comme « ardente obligation », la politique des revenus, et j'ai adhéré au projet de participation dans lequel je voyais, sans doute à juste titre, un prolongement de l'effort du royalisme catholique et social de la fin du XIX^e siècle.

Les héritiers de l'Action française récusent les principes du général de Gaulle et ont combattu sa politique par fidélité à Maurras (adversaire acharné du gaullisme pendant l'Occupation et après) en raison de rancœurs historiques nées à Vichy et pendant la guerre d'Algérie et au nom d'une vérité dont ils se prétendent détenteurs. Parmi les fidèles de Maurras, seul le philosophe Pierre Boutang avait compris le caractère monarchique de l'oeuvre du général de Gaulle. La NAR est donc, aujourd'hui, le seul mouvement royaliste qui tienne pour positif et porteur d'avenir l'héritage gaullien.

Loin de rendre désuète la thématique royaliste, la Constitution de la V^e République a permis son actualisation et l'a rendu crédible puisqu'elle a renoué avec la conception traditionnelle de l'État et développé le projet national de la monarchie capétienne. La monarchisation de la République, qui n'est plus guère contestée aujourd'hui, a également permis le dépassement du débat entre monarchistes et républicains. Enfin, les analyses de la NAR ont permis aux royalistes de servir l'État et de participer à la vie démocratique du pays sans troubles de conscience et sans renier leur fidélité : depuis une vingtaine d'années, le royalisme a cessé d'être vécu comme une émigration intérieure.

Ces analyses et ces engagements ne vident pas la tradition royaliste, telle que nous la concevons, de son contenu. Simplement, le royalisme a cessé d'être conçu comme une rupture et se présente aujourd'hui comme un prolongement et un aboutissement possible de l'esprit monarchique de notre Constitution.

Quant aux divisions entre royalistes, elles concernent de moins en moins le rapport à l'héritage gaullien. Les oppositions majeures portent sur l'idéologie maurrassienne, encore défendue par certains, récusée par la NAR et aujourd'hui ignorée par beaucoup, et, depuis quelques années, sur la légitimité dynastique. Mais ces oppositions demeurent à l'arrière-plan de la vie politique (puisque la NAR est le seul mouvement qui participe au débat démocratique) et revêtent souvent un caractère anecdotique.

Le général de Gaulle est l'image même du serviteur de l'État et de la nation, consciemment inscrit dans la continuité d'une oeuvre millénaire. Cette image est pour moi indissociable de celle du Résistant.

Le fait est que le général de Gaulle demeure une référence majeure, qu'elle soit explicite ou non, dans le domaine des institutions, de la défense et de la diplomatie, mais tout homme d'État aurait avantage à étudier de plus près sa pratique politique quotidienne, la manière qu'il avait de faire son métier de chef de l'État, de prendre des décisions, de se comporter avec son entourage, ou encore sa conception du gouvernement et de l'administration : autant de règles pratiques qui permettraient d'éviter, dans l'avenir, quelques unes des dérives auxquelles s'expose une monarchie qui n'est pas équilibrée par la légitimité royale.

Bertrand RENOUVIN

(1) « Dialogue sur la France - Correspondance et entretiens 1953-1970 » - Ed. Fayard - prix franco 170 F.

Roumanie

Le tumultueux roi Carol II

Carol de Hohenzollern (1893-1953) était le fils aîné du roi Ferdinand I^{er} de Roumanie (1865-1927) et de la reine Marie, elle-même issue de l'union d'un fils de la reine Victoria, Alfred, duc d'Edimbourg, et de la Grande Duchesse de Russie, Marie. En 1918 Carol épousa secrètement une jeune aristocrate roumaine, Iona Lambrino, dont il aura un fils, Carol Mircéa né en 1920 qui sera lui-même père en 1948 du prince Paul de Hohenzollern, auteur d'un livre récent sur son grand-père*.

Carol épousera ensuite une princesse de Grèce, Hélène, dont il aura un fils, Michel (né en 1921). Mais il commencera bientôt une liaison durable avec Magda Lupescu, qu'il finira par épouser en 1947.

Cette suite de mariages, dont seul le second fut reconnu par l'État roumain, furent à l'origine de nombreuses péripéties politiques dont le livre de Paul de Hohenzollern tente de rendre compte avec objectivité.

Son premier mariage avait déjà failli lui coûter sa place au prince héritier. En 1925, sa liaison scandaleuse avec Magda Lupescu fut le prétexte pour le gouvernement libéral - auquel il avait eu l'imprudence de s'affronter publiquement - d'arracher à Carol une renonciation à ses droits sur le trône et un départ du pays.

A la mort du roi Ferdinand en 1927 c'est donc Michel, à peine âgé de 6 ans, qui fut proclamé roi, assisté d'un conseil de régence composé du prince Nicolas, frère de Carol, du patriarche Miron Christéa et du juriste Georges Buzdugan.

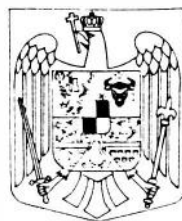
Mais la situation politique de la Roumanie était des plus troublées. A la suite de la mort du chef du parti libéral Ion Bratianu, elle semblait même chaotique alors que les premiers contrecoups de la crise économique de 1929 commençaient à faire sentir leurs effets dans le pays. Le 6 juin 1930, Carol rentra d'exil et se fit reconnaître comme le roi Carol II par l'Assemblée nationale.

Aussitôt une période de confiance populaire et de rétablissement économique commença dont le roi Carol fut le moteur principal. « *En effet, précise Paul de Hohenzollern, par tradition, un monarque roumain prenait une part active aux affaires quotidiennes du gouvernement, contrairement à un souverain britannique des temps modernes, et Carol se retrouva presque dans la position d'un dictateur, sans disposer pour autant d'un pouvoir absolu. Ce qui milite en sa faveur, c'est qu'en toutes circonstances, durant son règne difficile, il s'efforça d'agir dans le cadre du système parlementaire, tout en étant fermement convaincu qu'un pays jeune et vulnérable avait besoin d'un*

gouvernement puissant, et même autocratique. Il tenait à respecter les usages... »

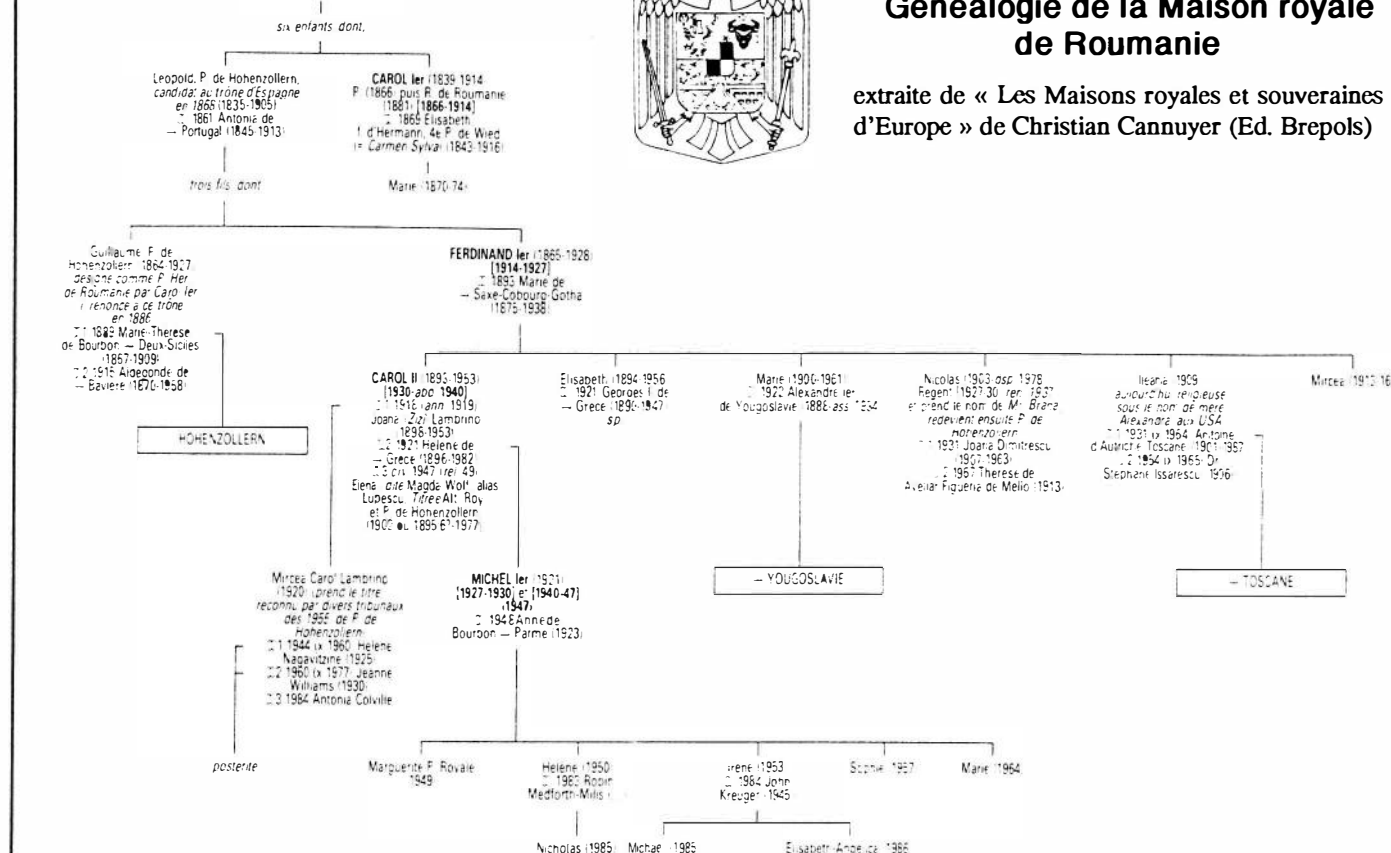
Devant la montée des périls, le roi fit preuve d'une énergie peu commune qui le distingue honorablement des dirigeants français ou britanniques de la même époque. Il sut choisir sans sectarisme des premiers ministres courageux capables de s'affronter au climat de violence créé notamment par le parti fasciste de Cornéliu Codréanu, la « Garde de Fer », qui avait le soutien actif de l'Allemagne hitlérienne. Mais de tels efforts furent vidés de leur sens en raison de la faiblesse politique congénitale de la Roumanie. En 1935 Philip Whitwell Wilson expliquait, nous dit Paul de Hohenzollern, que la Roumanie ne possédait plus d'aristocratie terrienne, que son industrie, étant trop jeune, n'avait pu créer qu'une poignée de manufacturiers puissants ou de leaders syndicaux, et que les professions libérales avaient une influence trop limitées. Conséquence : des scrutins imprévisibles et contradictoires, l'impossibilité de s'appuyer durablement sur une majorité ferme et résolue.

Le lecteur d'aujourd'hui sera peut-être choqué en apprenant que le gouvernement roumain a manifestement commandité l'assassinat de Codréanu** (dont Paul de Hohenzollern tient toutefois à exonérer son grand-père) mais, vu le



Généalogie de la Maison royale de Roumanie

extraite de « Les Maisons royales et souveraines d'Europe » de Christian Cannuyer (Ed. Brepols)



nombre de meurtres perpétrés par la Garde de Fer, un tel assassinat ne semble être qu'une goutte dans une rivière de sang. S'il pouvait être prouvé que Carol a décidé lui-même cet assassinat politique, le parallèle avec le roi français Henri III faisant assassiner le duc de Guise mériterait d'être développé.

Sans soutien extérieur Carol dut faire des concessions, prendre un premier ministre nationaliste en contre-feux au succès électoraux de la Garde de Fer et de ses alliés, avant de déclarer, faute d'alternative, une dictature royale s'appuyant sur une sorte de parti unique regroupant des chefs religieux, militaires et des représentants de tous les partis non terroristes.

Quant à la politique étrangère fort intelligente de la Roumanie, elle consistait à développer ses alliances (la Petite-Entente) avec les États qui n'étaient pas hostiles (Tchécoslovaquie, Pologne, Yougoslavie, Grèce...) et à tenter d'obtenir des garanties moins formelles de la France et de la Grande-Bretagne. Le roi Carol demandait notamment aux Anglais un développement des échanges commerciaux qui lui aurait permis d'échapper au cycle infernal qui consistait à vendre son pétrole à l'Allemagne afin d'acheter des armes pour se défendre contre les visées allemandes...

L'irresponsabilité des démocraties à l'égard de la Roumanie fut telle que le roi fut bientôt obligé de faire quelques concessions aux

Allemands d'autant plus que la pression soviétique qui revendiquait la Bessarabie était forte.

C'est avec une réelle hypocrisie que les Anglais reprochèrent à Carol ses compromissions avec les Allemands à l'extérieur et les nationalistes à l'intérieur alors que par leur refus de collaboration économique ils avaient eux-même jeté la Roumanie dans la gueule du loup.

Carol payait là les conséquences d'une image de marque détruite par une vie privée considérée comme scandaleuse et surtout affichée sans complexe. Pour avoir longtemps hésité entre vie privée à sa convenance et vie officielle conforme à la norme, le prince-héritier Carol avait détruit une bonne part de la crédibilité du roi

Carol II. Cela n'excuse pas l'aveuglement des démocraties.

On sait qu'en juin 1940 l'Union Soviétique réclama la Bessarabie à la Roumanie (et le livre de Paul de Hohenzollern témoigne que le roi Carol ne put convaincre les membres du conseil de la Couronne et les chefs d'état-major de l'armée qu'il était utile de résister), tandis que la Transylvanie était menacée par les Hongrois et la Dobroudja exigée par les Bulgares...

La Roumanie céda sur tout. Le 6 septembre 1940 un coup d'État, appuyé par la Garde de Fer, amène au pouvoir le général Antonescu qui croyait pouvoir protéger ce qui restait... Antonescu se débarrassera aussitôt du roi Carol en le forçant à abdiquer et en organisant la passation du trône au prince Michel, alors âgé de 19 ans. Le général se débarrassera aussi avec la plus extrême énergie de la Garde de Fer et assumera l'ensemble des pouvoirs jusqu'en 1944, lançant la Roumanie contre l'Union Soviétique aux côtés des troupes allemandes. On sait qu'en 1944, le roi Michel réussira à faire arrêter le général et à retourner son pays contre les Allemands aux côtés de l'Armée Rouge. Il faudrait ne pas connaître la situation géographique de la Roumanie pour feindre de penser que de tels retournements ne sont pas inscrits naturellement dans le destin de ce pays ! Mais à quel prix de sang pour son malheureux peuple !

Quant au roi Carol, durant cette période de guerre, il aurait voulu organiser une résistance en exil mais il se heurtera à l'hostilité sournoise des Anglo-saxons... Victime de son image de marque de *play-boy* dépensier vivant avec

une maîtresse, de sa réputation de dictateur, de la mauvaise image de la Roumanie instable et barbare, le roi Carol ne put mettre pied ni en Grande-Bretagne ni aux États-Unis et dut se contenter d'un exil stérile au Mexique et au Brésil.

Il payait cher son absence d'hypocrisie et les démocraties se privaient du concours d'un homme d'État véritable dont le règne fut à bien des points de vue le plus brillant de la Roumanie.

Le roi Michel régna jusqu'en 1947 sans avoir pu réellement exercer le pouvoir, il a pourtant fait preuve des mêmes qualités d'énergie et du même sens de la chose publique que son père, auxquelles s'ajoute un sens de ses devoirs privés autrement plus développé. De telles qualités lui auraient permis un grand règne. Les Soviétiques en décidèrent autrement.

Mais en continuant d'accepter de se priver des services de la dynastie des Hohenzollern-Roumanie, le peuple roumain ne fait pas preuve d'un grand sens de son histoire et de son futur. Il est vrai que cette histoire lui est largement inconnue, pas seulement parce qu'elle est cachée, mais aussi parce qu'elle reste à faire. Le livre de Paul de Hohenzollern donne à cet égard le vertige, en laissant entrevoir la quantité d'archives qui n'ont pas encore été exploitées.

Paul CHASSARD

□ * Prince Paul de Hohenzollern-Roumanie « **Carol II, roi de Roumanie** » Denoël 1990, 350 pages + 3 cahiers de photos : 152 F franco à l'ordre de *Royaliste*.

□ ** Lire pour ceux que ce sujet passionne le « **Dossier Codrăanu** » publié par le Cercle franco hispanique, B.P. 337 16 - 75767 Paris Cedex 16.

ROUMANIE : ANNIVERSAIRE

A l'occasion du cinquantième anniversaire du coup d'État qui rangea la Roumanie aux côtés des Alliés contre l'Allemagne nazie, *The Monarchist League* nous a adressé un texte commémorant l'événement. La traduction que nous en donnons ci-dessous a été largement diffusée par nos soins en Roumanie même. Un peuple qui a été privé de son Histoire pendant plus de quarante ans a besoin, en effet, de retrouver ses repères. A nous d'y contribuer.

Le 23 août marque le cinquantième anniversaire du renversement du maréchal Ion Antonescu, le dictateur fasciste, par le roi Michel de Roumanie. Par un dangereux et dramatique coup d'État le roi âgé de vingt-deux ans arrêta le dictateur et rangea son pays aux côtés des Nations alliées. Le roi Michel est le seul chef d'État de la seconde guerre mondiale encore vivant. Il ne faut pas que cet acte de bravoure reste ignoré.

Pour son rôle principal dans le coup d'État, dont beaucoup d'historiens militaires pensent qu'il a raccourci la guerre en Europe de six mois et sauvé des milliers de vies juives et alliées, le roi fut décoré à la fois par les Russes et les Américains. Le coup d'État a aussi ouvert la voie pour un gouvernement authentiquement démocratique en Roumanie. Dans la citation qui accompagnait

l'attribution de la Légion du Mérite au roi Michel, le président Truman faisait l'éloge « *de son jugement supérieur, de la hardiesse de son action et du caractère élevé de sa conduite personnelle* » qui « *a apporté une remarquable contribution à la cause de la liberté et de la démocratie* ».

Tragiquement, quelques semaines seulement après le coup d'État, l'armée rouge envahit la Roumanie et imposa une dictature communiste culminant par l'abdication forcée du roi Michel en décembre 1947. A partir de ce moment, ce régime non désiré et non représentatif entama une campagne de falsification et dissimula l'histoire de ce 23 août 1944. Le roi Michel était rayé de l'histoire et ceux qui l'avaient soutenu et aidé furent emprisonnés ou assassinés. Selon la « nouvelle »

histoire le coup d'État fut mené par le parti communiste. Ce dernier a même déclaré le 23 août comme une nouvelle fête nationale roumaine et chaque année depuis 1989 ces mensonges et déformations sont célébrés avec des discours et des défilés.

Depuis la révolution de Noël 1989, plusieurs millions de Roumains ont pu redécouvrir la vérité sur les événements de 1944 et cela a conduit à la large demande du retour du Roi et de la restauration de la monarchie. L'actuel gouvernement Iliescu, dominé comme il l'est par les politiciens communistes, craint le roi Michel et, au cours des deux dernières années, a cherché à saper sa popularité et son prestige en colportant de nouvelles déformations des événements de 1944. Sacrifiant aux sentiments nationalistes et antisémites, il a même financé la réhabi-

litation du fasciste Antonescu. Depuis sa visite à Pâques 1992, où il a reçu un tumultueux accueil de la part de centaines de milliers de Roumains, le gouvernement a empêché le roi Michel de revenir, et a eu recours aux tactiques de tabassage de l'ancienne *Securidad* contre les activistes monarchistes et même contre les femmes âgées qui entretiennent une correspondance avec leur Roi.

De telles actions montrent clairement la banqueroute politique et morale du régime d'Iliescu et le besoin désespéré des Roumains pour un chef de l'État aux références démocratiques éprouvées qui puisse arrêter le glissement dans le chaos moral, spirituel et économique.

Cinquante ans après le coup d'État de 1944 la Roumanie a toujours besoin du roi Michel.



BULLETIN DE COMMANDE OU D'ABONNEMENT

NOM/Prénom :

Adresse :

● S'abonne au « Lys Rouge » à partir du n°

- ☐ normal un an (4 numéros) 85 F
 - ☐ soutien un an (4 numéros) 100 F
 - ☐ normal deux ans (8 numéros) 150 F
 - ☐ soutien deux ans (8 numéros) 200 F
 - ☐ Tarif étranger un an (4 numéros) 130 F
- ✉ plus surtaxe aérienne éventuelle : 24 F

● Commandes des numéros du « Lys Rouge » (voir au dos la liste des numéros disponibles)

Numéros commandés :

Montant total : F

Règlement à l'ordre de « Royaliste », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris - CCP 18.104.06.N Paris

Liste des numéros encore disponibles

- ♦ Numéro 4 - Mai 1979 (poly. 50 p.) : Enquête sur le logement - Etude sur l'enseignement - Vers une nouvelle politique industrielle ?.
Prix franco 10 F
- ♦ Numéro 5 - Septembre 1979 (poly. 31 p.) : L'aménagement industriel, agricole et touristique du territoire - Dossier énergie : Les sources possibles - Pourquoi le nucléaire ? - Projet pour une réforme des études médicales.
Prix franco 8 F
- ♦ Numéro 6 - Décembre 1979 (poly. 36 p.) : La Francophonie - Le système monétaire européen - La France est un royaume (Luc de Goustine).
Prix franco 8 F
- ♦ Numéro 8 - Février 1981 (brochure 35 p.) : Rapport sur la Sécurité sociale - Enquête sur le logement (suite).
Prix franco 8 F
- ♦ Numéro 15 - Janvier 1983 (brochure 34 p.) : Lettre sur l'avenir du royalisme - Débat sur la politique économique socialiste - Dossier historique sur le royalisme à Lyon dans les années 1830.
Prix franco 12 F
- ♦ Numéro 23 - Avril 1985 (revue 28 p.) : La France de l'ouverture, débat sur la France et ses immigrés - Quelle tradition ? (suite) le mariage du Prince - Document : «Socialisme monarchique» un texte de Jean-Marc Bourquin en 1947 - Jeanne de France - Débats et polémiques.
Prix franco 13 F
- ♦ Numéro 25 - 30 Avril 1985 (journal 8 p.) : Quand Mitterrand imite Montand - Dixième anniversaire de la chute de Saigon - Le voyage de Reagan en RFA - L'Afghanistan dans la presse occidentale - Patrons et journalistes.
Prix franco 6 F
- ♦ Numéro 27 - Août 1985 (revue 34 p.) : Engagez vous ! Faites de la politique ! - Les royalistes et l'Eglise : l'Action Française en Gironde de 1919 à 1939 - Une mauvaise biographie de Louis XVI - Sur le bagne de Nouvelle Calédonie - Les dangers de la pollution automobile.
Prix franco 13 F
- ♦ Numéro 37 - Février 1988 (revue 56 p.) : Inquiétude sur une enquête sur le royalisme - Documents pour préparer le congrès de la N.A.R. (Protection sociale, Europe) - Questions/réponses sur minitel - La mort du roi du Laos - Revue de presse des Princes et des monarchies - Hommage à Amédée d'Yvignac - Auguste Comte et le royalisme.
Prix franco 25 F
- ♦ Numéro 38 - Mai 1988 (revue 38 p.) : Faillite de la politique - Un étrange Burke - Sans-culottes et Nazis - Gustave Thibon : paroles écrites - Les Daudet - Revue de presse : Le roi d'Afghanistan - De Gaulle et le comte de Paris - La NAR inventorie ses archives : la presse royaliste de 1971 à 1988 - Une nouvelle de Marc Desaubliaux : «Le Messager» (1ère partie).
Prix franco 25 F
- ♦ Numéro 39 - Décembre 1988 (revue 32 p.) : Révolutionner la Commémoration - Revue de presse : le procès du Comte de Clermont contre le duc de Cadix - Pitié pour Scorsese - Polémique sur Gustave Thibon - Histoire du royalisme : le congrès de 1947 - Document : le bulletin des Comités monarchistes de juin à août 1947 - Suite et fin de la nouvelle «Le Messager».
Prix franco 25 F
- ♦ Numéro 40 - 1er trimestre 1990 (revue 36 p.) : Renaissance du Lys Rouge I - Enquête : Le «New Age» - Entretien avec Gervais Briot - A l'Est le retour des rois - Petite histoire de la dynastie roumaine - Revue de presse sur Michel de Roumanie - Institutions : Burke et les monarchiens.
Prix franco 25 F
- ♦ Numéro 41 - 2e trimestre 1990 (revue 36 p.) : Dormez-vous ? - Enquête : L'Albanie sera-t-elle un royaume ? - Histoire et espoirs du «Pays des Aigles» - Entretien avec Skender Zogu : la résistance albanaise - Albanie : documents et revue de presse - Rois et médias - Les Politiques : leur combat face à quatre siècles d'histoire (1ère partie).
Prix franco 25 F
- ♦ Numéro 42 - 1er trimestre 1991 (revue 36 p.) : Le temps qui passe - Heurs et malheurs des travaux sur le royalisme français post-1945 - La Sydavie, royaume méconnu ... - Dossier Monarchies orientales : Hommage à S.M. Sri Savang Vatthana, roi du Lane Xang - Thaïlande, un roi demi-dieu - L'empereur du Japon - Document : Souvenirs d'un collaborateur du comte de Paris - Les politiques : leur combat face à quatre siècles d'histoire (2ème partie).
Prix franco 25 F
- ♦ Numéro 43 - 2ème trimestre 1991 (revue 32 p.) : Des rois à l'Est ? - Entretien avec Alexandre de Yougoslavie - La princesse Marie-Louise à Sofia (revue de presse) - Russie : le culte du Tsar (revue de presse) - Les politiques : leur combat face à quatre siècles d'histoire (3ème et dernière partie).
Prix franco 25 F
- ♦ Numéro 44 - 3ème trimestre 1991 (revue 36 p.) : Libre opinion d'un royalécolo : La ronde de la Terre - Dossier : Yougoslavie et le retour d'Alexandre - Le retour triomphal - A travers la presse de Belgrade - Entretien avec le Prince héritier - Petite histoire de la Yougoslavie - Plaidoyer pour la Yougoslavie unie (Duc de Saint Bar) - Fac-similé : «Jours Nouveaux» bulletin du Centre d'Etudes socialiste-monarchiste - La presse monarchiste européenne - Débat : à propos de la catholicité.
Prix franco 25 F
- ♦ Numéro 45 - 2ème trimestre 1992 (revue 32 p.) : Editorial : La bêtise - Italie : L'union des monarchistes ? - La presse royaliste italienne - Portugal : L'avenir du P.P.M. - Nouvelle : Tintin royaliste - Débat : De la souveraineté partagée - Société et cinéma contemporain - Revue de presse - Courrier des lecteurs.
Prix franco 25 F
- ♦ Numéro 46 - 3ème trimestre 1992 (revue 32 p.) : Editorial : Lys Rouge ? - Dossier Belgique : Statut et attributions du Roi des Belges - Les méandres de la succession - Discours du Roi sur la Belgique et l'Europe - Revue de presse sur les monarchies étrangères (Roumanie, Yougoslavie) - Révolution et religion : une civilisation ne s'autodétruit pas - Uchronie : Varennes, le roi est libre ! - Anarchisme : Vive le son d'explosion ! - Symbolique de la création de l'Ordre du Saint-Esprit.
Prix franco 25 F
- ♦ Numéro 47 - 3ème trimestre 1993 (revue 32 p.) : Editorial : Peut-on frayer avec Marianne ? - Vive Henri IV ! - Dossier Institutions : Le problème constitutionnel en France par Olivier Duhamel - Débat avec Olivier Duhamel - Japon : un mariage princier - Débat : de la souveraineté partagée - De la découverte de l'Amérique à la naissance du droit international - Un roi à Washington - Travaux universitaires sur le royalisme.
Prix franco 25 F

«Comme vous pouvez le constater, de nombreux numéros du «Lys Rouge» sont épuisés. Signe du succès de notre entreprise ! Signe aussi de la difficulté d'ajuster les tirages aux besoins. Nous ne saurions trop vous recommander de vous abonner (en réalisant une économie de 50% !). Ainsi nous ne manquerons aucun client, et vous ne manquerez aucun numéro ...